

Pour l'exercice clos
le 31 décembre 2021



Notice annuelle 2021

10 février 2022

BOMBARDIER

NOTES

- (1) Dans la présente notice annuelle, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars américains, à moins d'indication contraire. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent différer en raison de l'arrondissement.
- (2) *Bombardier, Challenger, Challenger 350, Challenger 3500, Global, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Learjet* et *Smart Services* sont des marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.
- (3) La présente notice annuelle contient des renvois à des marques de commerce de tiers afin de décrire l'environnement concurrentiel de Bombardier et le développement de ses activités.
- (4) Dans la présente notice annuelle, la mention « Bombardier » désigne, selon le contexte, la Société et ses filiales sur une base consolidée ou la Société ou encore une ou plusieurs de ses filiales. La mention « Transport » désigne l'ancien secteur isolable du transport sur rail de la Société qui a été vendu à Alstom Holdings (Alstom) le 29 janvier 2021.
- (5) L'information est présentée en date du 31 décembre 2021, à moins d'indication contraire.

TABLE DES MATIÈRES

	Notice annuelle
Structure de l'entreprise	4
Constitution de l'émetteur	4
Filiales	4
Développement général des activités	5
Généralités	5
Historique	5
Description des activités	10
Aperçu des activités	10
Information sectorielle	12
Conventions relatives à l'utilisation de certaines technologies	12
Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)	13
Questions sociales	16
Gouvernance	17
Actifs incorporels	18
Ressources humaines	18
Facteurs de risque	19
Dividendes	20
Description générale de la structure du capital	21
Marché pour la négociation des titres de la Société	27
Administrateurs et membres de la haute direction	29
Poursuites	34
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	37
Contrats importants et documents touchant les porteurs de titres	38
Intérêts des experts	40
Information sur le comité d'audit	41
Renseignements complémentaires	43
Énoncés prospectifs	44
Annexe 1	47

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

CONSTITUTION DE L'ÉMETTEUR

Bombardier Inc. (la Société ou Bombardier) a été constituée le 19 juin 1902 par lettres patentes en vertu des lois du Canada; son existence a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) par un certificat de prorogation daté du 23 juin 1978, qui a par la suite fait l'objet de certaines modifications. Au fil des ans, la Société a déposé des clauses modificatrices afin, entre autres, de changer la structure de son capital-actions autorisé, notamment afin de modifier les droits, privilèges, restrictions et conditions attachés à ses actions et de refléter divers fractionnements à raison de deux actions pour une des actions classe A (droits de vote multiples) (actions classe A) et des actions classe B (droits de vote limités) (actions à droits de vote subalternes classe B), et elle a déposé des statuts de fusion afin de refléter diverses fusions, notamment avec des filiales et des sociétés affiliées.

La Société a son siège social au 400, chemin de la Côte-Vertu Ouest, Dorval (Québec) H4S 1Y9. Son numéro de téléphone est le +1 514 861 9481 et son site Web est www.bombardier.com.

FILIALES

La Société exerce ses activités directement ou par l'intermédiaire de ses filiales. Au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, Learjet Inc., filiale en propriété exclusive constituée sous le régime des lois du Kansas, était la seule filiale dont l'actif total représentait plus de 10 % de l'actif consolidé de la Société ou dont les revenus représentaient plus de 10 % des revenus consolidés¹ de la Société. Les autres filiales de la Société, prises globalement, représentaient moins de 20 % de l'actif consolidé au 31 décembre 2021 et moins de 20 % des revenus consolidés de la Société pour l'exercice clos à cette date.

¹ Selon les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels ont été déposés sur SEDAR (www.sedar.com) le 10 février 2022.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

GÉNÉRALITÉS

Après avoir réalisé la vente de son secteur Transport à Alstom le 29 janvier 2021, la Société concentre son attention sur ses activités liées aux avions d'affaires. La Société est présente dans plus de 12 pays, y compris ses installations de production et d'ingénierie et son réseau de soutien à la clientèle. La Société soutient une flotte mondiale d'environ 5 000 avions en service auprès d'une grande variété de sociétés multinationales, de sociétés de nolisement et d'exploitants de programmes de multipropriété, de gouvernements et de particuliers.

HISTORIQUE

Les principaux développements commerciaux de la Société et ses transactions les plus importantes au cours des trois dernières années sont décrits ci-après.

Le 7 mars 2019, Bombardier a annoncé qu'elle avait conclu avec succès son placement de nouveaux billets de premier rang d'un capital global de 2 milliards \$ échéant le 15 avril 2027, comportant un coupon de 7,875 % par année et vendus à 99,2460 % de leur valeur nominale.

Le 15 mars et le 29 mars 2019, Bombardier a annoncé le rachat de ses billets de premier rang 6,125 % échéant en 2021 d'un capital global, dans chaque cas, de 353 055 000 € et de 12 960 000 €, qui représente, au total, environ 46,93 % du capital global de ces billets de premier rang 6,125 % en circulation avant son offre publique de rachat au comptant annoncée précédemment.

Le 5 avril 2019, Bombardier a annoncé qu'elle avait racheté la totalité de ses billets de premier rang 7,750 % échéant en 2020 en circulation.

Le 29 mars et le 11 avril 2019, Bombardier a annoncé le rachat de ses billets de premier rang 8,750 % échéant en 2021 d'un capital global, dans chaque cas, de 382 148 000 \$ et de 313 000 \$, qui représente, au total, environ 27,32 % du capital global de ces billets de premier rang 8,750 % en circulation avant son offre publique de rachat annoncée précédemment.

Le 2 mai 2019, Bombardier a annoncé qu'elle consolidait ses actifs aéronautiques en une seule division opérationnelle simplifiée et pleinement intégrée, Bombardier Aviation. Alors que la Société prenait des mesures pour optimiser son empreinte de production à l'échelle mondiale, elle a également annoncé qu'elle poursuivrait le dessaisissement des activités liées aux aérostructures de Belfast et du Maroc. Le 30 octobre 2020, conformément à la décision stratégique de Bombardier de se repositionner comme une entreprise axée exclusivement sur l'aviation d'affaires, Spirit AeroSystems Holding, Inc. (Spirit) a fait l'acquisition des anciennes activités de Bombardier de Belfast (Royaume-Uni) et de Casablanca (Maroc), ainsi que de ses installations de maintenance, de réparation et de remise à neuf d'aérostructures de Dallas (États-Unis) en échange d'une contrepartie en espèces de 275 millions \$ et de la prise en charge par Spirit de passifs, y compris des avances gouvernementales remboursables et des obligations au titre des avantages de retraite, ainsi que certains ajustements aux accords commerciaux entre les parties favorables à Bombardier. La valeur totale de la transaction a été établie à environ 1,2 milliard \$.

Le 15 mai 2019, Bombardier a annoncé la signature d'une entente avec Jetex pour le développement d'une nouvelle escale de maintenance en piste à Dubaï, qui viendra étoffer davantage la gamme de services de maintenance fournis par le réseau de service et de soutien de Bombardier au Moyen-Orient et autour du monde.

Le 24 septembre 2019, Bombardier a annoncé que les biréacteurs d'affaires *Global 5500* et *Global 6500* avaient reçu la certification de type de TC; le 15 octobre 2019, Bombardier a annoncé que les biréacteurs d'affaires *Global 5500* et *Global 6500* avaient reçu la certification de l'Agence européenne de la sécurité aérienne; et, le 23 décembre 2019, Bombardier a annoncé la réception de la certification de la Federal Aviation Administration.

Le 1^{er} octobre 2019, Bombardier a annoncé l'entrée en service du biréacteur d'affaires *Global 6500*.

Le 4 décembre 2019, Bombardier a annoncé qu'elle avait signé un bail à long terme avec l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto pour bâtir son centre de fabrication des avions *Global* à l'Aéroport international Pearson de Toronto.

Le 12 février 2020, la Société a conclu la vente de sa participation résiduelle dans la Société en commandite Airbus Canada à Airbus SE (Airbus) et à Investissement Québec, appuyant la décision stratégique de la Société de se concentrer sur sa marque d'avions d'affaires tout en augmentant les liquidités de la Société. Grâce à cette transaction, la Société a reçu un produit de 591 millions \$ d'Airbus, déduction faite des ajustements, dont une tranche de 531 millions \$ a été versée à la clôture. De plus, la Société a été libérée de la totalité des obligations de financement futures liées au partenariat en 2020 et en 2021. Dans le cadre de la transaction, Airbus, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Stelia Aerospace, a également fait l'acquisition des capacités de production des lots industriels A220 et A330 de Bombardier à Saint-Laurent (Québec). Finalement, l'entente prévoyait l'annulation de 100 000 000 de bons de souscription de Bombardier détenus par Airbus.

Le 11 mars 2020, Bombardier a annoncé qu'Éric Martel avait été nommé président et chef de la direction et membre du conseil d'administration de Bombardier à compter du 6 avril 2020, en remplacement d'Alain Bellemare.

Le 24 mars 2020, Bombardier a annoncé qu'en appui aux demandes des gouvernements du Québec et de l'Ontario visant à aider à ralentir la propagation de la pandémie de COVID-19, elle avait suspendu toutes les activités non essentielles effectuées dans la plupart de ses installations canadiennes jusqu'au 26 avril 2020 inclusivement. Les activités visées par cette suspension incluaient les activités de production aéronautique et ferroviaire de Bombardier au Québec et en Ontario; la suspension a entraîné une baisse globale des activités de production et des livraisons au deuxième trimestre de 2020. Les employés touchés par cet arrêt temporaire ont été mis à pied, tout comme les employés du siège social dont les fonctions de soutien étaient moins cruciales à court terme. De plus, Bombardier a suspendu ses prévisions financières pour l'exercice 2020, alors qu'elle évaluait l'impact de l'interruption temporaire de ses activités canadiennes ainsi que des autres mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19.

Le 28 avril 2020, Bombardier a annoncé qu'elle avait entamé un processus de rappel de la plupart de ses employés basés au Canada ayant été mis à pied à la suite des directives gouvernementales promulguées pour ralentir la propagation de la COVID-19. Les activités de fabrication et de service ainsi suspendues ont repris graduellement à compter du 11 mai 2020. Bombardier a également annoncé qu'elle allait faire appel au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada au profit des employés admissibles au Canada.

Le 1^{er} juin 2020, Bombardier a conclu la vente, annoncée précédemment, du programme d'avions CRJ Series à Mitsubishi Heavy Industries, Ltd (MHI) pour une contrepartie en espèces d'environ 550 millions \$, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture et la prise en charge par MHI des passifs, totalisant environ 200 millions \$, liés aux garanties de crédit, aux garanties de valeur résiduelle et aux concessions de location (transaction CRJ). En vertu de l'entente, la participation de la Société dans le programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO) sera transférée à MHI. Par cette vente, MHI a également acquis les activités de maintenance, de soutien, de remise à niveau, de marketing et de vente liées aux avions CRJ Series, y compris les activités du réseau de service et de soutien connexe situées à Montréal (Québec) et à Toronto (Ontario) et ses centres de service situés à Bridgeport (Virginie-Occidentale) et à Tucson (Arizona), ainsi que les certificats de type.

Le 5 juin 2020, Bombardier a annoncé qu'elle ajusterait ses effectifs en fonction des conditions actuelles du marché reflétant les interruptions et défis extraordinaires causés par la COVID-19 auxquels l'industrie est confrontée et

avait pris la décision de réduire ses effectifs d'environ 2 500 employés. La majorité de ces réductions ont touché les activités manufacturières au Canada et elles ont été effectuées progressivement pendant l'année 2020. Malgré les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur ses activités de fabrication, les activités mondiales de service à la clientèle de Bombardier se sont poursuivies en grande partie sans interruption durant toute la pandémie.

Le 25 juin 2020, Bombardier a annoncé l'entrée en service du biréacteur *Global 5500*.

Le 27 juillet 2020, Bombardier a annoncé l'élargissement de son offre mondiale de soutien à la clientèle par des capacités accrues de réparations structurelles pour sa flotte mondiale d'avions d'affaires. L'offre de services de réparations structurelles de Bombardier est une initiative en collaboration avec The Mobile Repair Team, société spécialisée dans l'exécution de réparations structurelles d'avion dans le monde entier.

Le 19 août 2020, Bombardier a annoncé la clôture du prêt à terme garanti de premier rang d'une durée de trois ans et d'un montant maximal de 1,0 milliard \$ (facilité) conclu avec HPS Investment Partners, LLC (HPS), agissant à titre d'agent administratif, d'agent de garantie et de prêteur principal pour un groupe qui incluait des fonds d'investissement et des comptes gérés par HPS et Apollo Capital Management, L.P. ou les sociétés membres de leur groupe respectif, et d'autres fonds gérés par Ares Management LLC. Le 17 février 2021, Bombardier a remboursé le solde total impayé de 750 millions \$ qui avait été prélevée sur cette facilité.

Le 16 septembre 2020, Bombardier a annoncé qu'elle avait signé une entente d'achat et de vente (EAV) définitive avec Alstom et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) pour la vente à Alstom de son secteur d'activité Transport, conformément au protocole d'accord annoncé précédemment et conclu le 17 février 2020. En vertu de l'EAV, Bombardier et la Caisse vendraient leur participation dans Transport à Alstom sur la base d'une valeur d'entreprise de 8,4 milliards \$ (alors 7,15 milliards €). Le 1^{er} décembre 2020, Bombardier et Alstom ont annoncé que toutes les approbations réglementaires nécessaires pour compléter la vente de Transport à Alstom avaient été reçues. Le 29 janvier 2021, Bombardier a annoncé la clôture de la vente de son secteur Transport à Alstom. Pour plus d'information, il y a lieu de se reporter à la note 28 « Cession d'activités » afférente aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui ont été déposés sur SEDAR (www.sedar.com) le 10 février 2022. Cette note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Le 1^{er} octobre 2020, Bombardier a annoncé qu'elle avait amorcé le processus de rationalisation de son équipe de haute direction, alors qu'elle se transformait en une entreprise axée sur l'aviation d'affaires. Dans le cadre de ce processus, la Société a éliminé le poste de président de Aviation et a annoncé que David Coleal quitterait la Société.

Le 6 octobre 2020, Bombardier a annoncé que le biréacteur léger *Learjet 75 Liberty* était maintenant en service après une première livraison à l'exploitant de Learjet de longue date Alex Lyon & Son, une société de vente aux enchères active partout aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Comme il a été annoncé le 13 octobre et le 27 octobre 2020, Bombardier a progressé dans sa stratégie de croissance des activités de services après-vente grâce à l'expansion de son réseau de services i) à Singapour, en augmentant les capacités et la superficie du hangar à son centre de services de Singapour, y compris en forgeant une nouvelle collaboration avec Jetex, fournisseur de services à l'aéroport de renommée mondiale, qui offrira des services de soutien au sol grâce à l'expansion des installations, et ii) à Melbourne, en Australie, grâce à l'implantation d'un nouveau centre de services à l'aéroport d'Essendon Fields, devant entrer en service en 2022. Ces deux centres devraient permettre d'augmenter l'empreinte de service à la clientèle de Bombardier dans la région de l'Asie-Pacifique.

Le 30 novembre 2020, Bombardier a annoncé la nomination, avec effet immédiat, de Barton (Bart) Demosky au poste de vice-président exécutif et chef de la direction financière, en remplacement de John Di Bert. Bart relève d'Éric Martel, président et chef de la direction.

Le 3 décembre 2020, Bombardier a annoncé la nomination, avec effet immédiat, d'Annie Torkia Lagacé au poste de vice-présidente principale, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, en remplacement de Steeve Robitaille qui est resté au sein de la Société au poste de vice-président principal, Projets stratégiques jusqu'à la conclusion de la vente de Transport à Alstom. Annie relève d'Éric Martel, président et chef de la direction.

Le 23 décembre 2020 et le 6 avril 2021, Bombardier a annoncé la vente de 10 biréacteurs *Challenger 350* à VistaJet, dont la valeur s'élève à 267 millions \$ d'après les prix affichés de 2020.

Le 31 décembre 2020, Bombardier a acquis auprès de Lufthansa Technik AG et d'ExecuJet Aviation Group AG l'ensemble des actions émises et en circulation de Lufthansa Bombardier Aviation Services qu'elle ne possédait pas déjà. Cette transaction permet à Bombardier d'étendre davantage son réseau mondial de service à la clientèle, dans le cadre de sa stratégie de croissance des activités de services après-vente, en établissant un centre de services détenu en propriété exclusive à Berlin. Pour plus d'information, il y a lieu de se reporter à la note 32 « Acquisition » afférente aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui ont été déposés sur SEDAR (www.sedar.com) le 9 février 2021. Cette note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Le 11 février 2021, Bombardier a annoncé qu'elle délaisserait la production des appareils *Learjet* à la fin de l'année, mais qu'elle continuera à offrir des services d'entretien et de soutien à l'égard de la flotte d'avions *Learjet* qui compte près de 2 000 appareils.

Le 5 avril 2021 et le 19 avril 2021, Bombardier a annoncé que, par suite de son offre publique de rachat, elle avait procédé au rachat i) de ses billets de premier rang 8,750 % échéant en 2021 d'un capital global de 955 552 000 \$ et de 913 000 \$, ii) de ses billets de premier rang 5,750 % échéant en 2022 d'un capital global de 315 754 000 \$ et de 3 043 000 \$, et iii) de ses billets de premier rang 6,125 % échéant en 2023 d'un capital global de 225 000 000 \$ et de 1 142 000 \$,.

Le 21 avril 2021, Bombardier a annoncé l'ouverture d'une nouvelle escale de maintenance en piste à l'aéroport de Genève, en Suisse.

Le 26 avril 2021, Bombardier a annoncé la nomination d'Ève Laurier au poste de vice-présidente, Communications, affaires publiques et marketing, avec prise d'effet à la mi-mai. Ève relève d'Éric Martel, président et chef de la direction, et remplace Mike Nadolski.

Le 3 mai 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait entrepris des sollicitations de consentements relativement à ses billets de premier rang ou débetures en circulation après avoir reçu le 22 avril 2021 une lettre des conseillers juridiques d'un porteur de billets de premier rang 7,45 % échéant en 2034 (billets échéant en 2034) alléguant que les dessaisissements d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme de biréacteurs régionaux et sa division Aérostructures (Transactions), constituent un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2034. En date du 21 mai 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait reçu les consentements requis de la part des porteurs de ses billets de premier rang 6,000 % échéant en 2022, de ses billets de premier rang 6,125 % échéant en 2023, de ses billets de premier rang 7,500 % échéant en 2024, de ses billets de premier rang 7,500 % échéant en 2025, de ses billets de premier rang 7,875 % échéant en 2027, de ses billets échéant en 2034 et de ses débetures 7,35 % échéant en 2026.

Le 12 mai 2021, Bombardier a annoncé l'achat par Airshare de trois appareils *Challenger 350*, avec des options sur 17 autres avions d'affaires.

Le 17 mai 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait procédé au remboursement intégral de ses billets de premier rang 6,125 % échéant le 15 mai 2021 au moyen de ses liquidités disponibles, la libérant ainsi de toute obligation à leur égard. Le montant du remboursement s'est élevé à 426 663 291 € et couvrait le capital impayé et les intérêts courus.

Le 18 mai 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait procédé à l'émission et à la vente, à un investisseur qualifié institutionnel, de ses billets de premier rang 7,45 % échéant en 2034 d'un capital global de 260 000 000 \$ à un prix d'achat à la valeur nominale.

Le 2 juin 2021, Bombardier a annoncé la signature d'une entente entre sa filiale Learjet Inc. et les Forces aériennes américaines au soutien du programme Battlefield Airborne Communications Node. L'entente prévoyait une commande ferme immédiate pour un appareil *Global 6000*, et jusqu'à concurrence de cinq autres appareils *Global 6000*.

Le 8 juin 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait conclu avec succès son placement de billets de premier rang d'un capital global de 1 200 000 000 \$ échéant en 2026, comportant un coupon de 7,125 % par année et vendus à 100,00 % de leur valeur nominale.

Le 17 juin 2021 et le 2 juillet 2021, Bombardier a annoncé que par suite de son offre publique de rachat, elle avait procédé au rachat i) de ses billets de premier rang 5,750 % échéant en 2022 d'un capital global de 88 364 000 \$ et d'un capital global de 939 000 \$, ii) de ses billets de premier rang 6,000 % échéant en 2022 d'un capital global de 210 183 000 \$ et d'un capital global de 434 000 \$, et iii) de ses billets de premier rang 6,125 % échéant en 2023 d'un capital global de 489 937 000 \$.

Le 30 juin 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait obtenu une commande ferme visant 10 avions d'une valeur totale de 451,8 millions \$ d'après les prix affichés de 2021.

Le 2 juillet 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait racheté la totalité de ses billets de premier rang 8,750 % échéant en 2021 en circulation.

Le 22 juillet 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait racheté ses billets de premier rang 6,00 % échéant en 2022 en circulation d'un capital de 475 000 000 \$ et qu'elle avait racheté la totalité de ses billets de premier rang 5,750 % échéant en 2022 en circulation.

Le 6 juillet 2021, Bombardier a annoncé le lancement du programme d'avions d'occasion certifiés Bombardier offrant aux clients des produits d'occasion, chaque avion d'occasion certifié Bombardier étant couvert par une garantie exclusive du constructeur d'une durée d'un an.

Le 12 août 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait conclu avec succès son placement de billets de premier rang d'un capital global de 750 000 000 \$ échéant en 2028, comportant un coupon de 6,000 % par année et vendus à 100,00 % de leur valeur nominale.

Le 13 septembre 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait racheté la totalité de ses billets de premier rang 6,00 % échéant en 2022 et de ses billets de premier rang 6,125 % échéant en 2023 en circulation.

Le 14 septembre 2021, Bombardier a lancé le nouvel appareil *Challenger 3500*, dont la mise en service est prévue au cours du deuxième semestre de 2022.

Le 20 septembre 2021, Bombardier a annoncé le retour de son titre dans l'indice composé S&P/TSX.

Le 30 septembre 2021, Bombardier a annoncé qu'elle avait obtenu une commande ferme visant 20 biréacteurs d'affaires *Challenger 3500* de la part d'un client préférant garder l'anonymat, commande qui représente une valeur de 534 millions \$ d'après les prix affichés de 2021.

Le 12 octobre 2021, Bombardier a annoncé la signature d'un protocole d'entente avec Signature Flight Support pour établir une relation à plusieurs volets afin de créer une série de nouveaux services, où Signature Flight Support est désignée comme fournisseur privilégié de services de concierge aux centres de service de Bombardier situés aux États-Unis et en Europe, et améliorer l'expérience de service des clients puisque l'équipe d'intervention mobile Bombardier et ses capacités connexes seront disponibles dans divers sites de Signature aux États-Unis et en Europe.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

APERÇU DES ACTIVITÉS

Comme il est indiqué à la section intitulée « Développement général des activités – Historique », Bombardier a conclu la vente de son secteur Transport à Alstom le 29 janvier 2021. La description du secteur isolable de la Société et l'aperçu des activités dans les présentes tiennent compte de la réalisation de cette vente, de sorte que la Société est désormais une entreprise axée exclusivement sur l'aviation d'affaires.

Pour plus d'information sur l'ancien secteur Transport de la Société, il y a lieu de se reporter à la note 28 « Cession d'activités » afférente aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui ont été déposés sur SEDAR (www.sedar.com) le 10 février 2022. Cette note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Bombardier conçoit, développe, fabrique et commercialise trois gammes de biréacteurs d'affaires, nommément *Global*, *Challenger* et *Learjet*¹ et en plus d'offrir des services après-vente pour ces avions.

Suivant la clôture de la transaction CRJ le 1^{er} juin 2020, Bombardier continue de fournir des pièces après-vente pour les avions CRJ. Bombardier a également assemblé les avions CRJ compris dans le carnet de commandes pour le compte de MHI RJ qui a pris fin au cours du premier trimestre de 2021.

Pour obtenir la liste des principales filiales de la Société, voir la section intitulée « Structure de l'entreprise – Filiales » de la présente notice annuelle.

Bombardier compte des sites de production et d'ingénierie au Canada (Montréal et Toronto), aux États-Unis (Wichita et Red Oak) et au Mexique (Querétaro) et un réseau international de service et de soutien dans plusieurs pays de par le monde.

Le siège mondial est situé à Dorval (Québec) au Canada.

¹ Bombardier met fin à la production des appareils *Learjet* comme il a été annoncé le 11 février 2021.

Catégories de marché

Il est possible d'obtenir des renseignements sur les produits et services offerts par Bombardier sous la section intitulée « Profil » du rapport de gestion de la Société inclus dans son rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui peut être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com (rapport de gestion); cette section est intégrée par renvoi dans les présentes.

Principaux marchés

Les clients de Bombardier, surtout des propriétaires-exploitants de l'aviation civile et des prestataires de services aéronautiques, sont établis dans le monde entier. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la plus grande part de nos revenus ont été générés en Amérique du Nord. Le marché qui est constitué de l'Europe, de la Russie et de la Communauté des États indépendants (CÉI) arrivait au deuxième rang pour ce qui est des revenus générés, tandis que le marché constitué du Moyen-Orient et de l'Afrique se classait au troisième rang. Par l'intermédiaire de son équipe Avions spécialisés, Bombardier répond également à des besoins de gouvernements et d'autres fournisseurs de missions spéciales de par le monde en adaptant ses biréacteurs de premier plan pour couvrir un large éventail de types de mission, notamment des fonctions de surveillance et de reconnaissance ainsi que le

transport médical et de dignitaires. De plus, Bombardier fournit des services après-vente aux clients, lesquels englobent l'entretien, les pièces et l'offre Smart Services ainsi que le soutien à la clientèle.

Méthodes de distribution

Les avions commandés par les clients sont livrés par la Société ou ses filiales. L'ensemble de la commercialisation des produits de la Société s'effectue par l'intermédiaire de son bureau à Dorval. Les ventes des produits de la Société (autres que les avions) sont effectuées par l'intermédiaire de divers bureaux de la Société ou de ses filiales. Pour les Amériques, ces bureaux sont situés à Dorval, à Dallas et à Wichita. Pour l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient, ces bureaux sont établis à Dubaï, à Singapour, à Hong Kong et à Beijing. Les pièces sont disponibles à partir de deux plaques tournantes principales de distribution de pièces situées à Chicago et à Francfort auxquelles s'ajoutent des entrepôts régionaux à Sydney, à San Luis Obispo (Californie), à Hong Kong, à Singapour et à Dubaï. Des services de maintenance sont également offerts par l'intermédiaire des centres de service situés aux États-Unis, en Europe et en Asie-Pacifique, y compris un établissement en Chine, ainsi que par l'intermédiaire de diverses escales de maintenance en piste et d'établissements de service agréés externes dans le monde entier.

Incidence de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative sur l'économie mondiale, a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et a créé une incertitude économique importante et une perturbation des marchés financiers. De l'information sur l'incidence que peut avoir la pandémie de COVID-19 sur les activités de la Société est disponible dans la section intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société; cette section est intégrée par renvoi dans les présentes.

Concurrence

En outre, Bombardier fait face à une vive concurrence de la part d'une variété de concurrents, notamment d'entreprises mondiales disposant d'un vaste portefeuille de produits et de services et de concurrents régionaux ayant une offre de produits plus limitée, comprenant principalement Gulfstream, Dassault, Cessna, Embraer et Pilatus, pour ce qui est de la fabrication des appareils, et Duncan Aviation, West Star Aviation et ACC Columbia Jet Service, pour ce qui est du secteur des services après-vente.

Parts de marché estimatives en fonction du nombre de livraisons d'avions et des revenus

Pour la période de trois ans close le 31 décembre 2021, Bombardier a conquis une part de marché de 24 %, ce qui en fait le leader du marché, en fonction du nombre de livraisons d'avions d'affaires¹.

¹ Source : Selon les estimations de Bombardier, l'information publique des concurrents, les rapports sur les livraisons de la General Aviation Manufacturers Association (GAMA), Ascend Flight Global et les prix affichés du magazine *Business and Commercial Aviation*.

Pour la période de trois ans close le 31 décembre 2021, Bombardier a conquis une part de marché de 32 %, occupant ainsi le deuxième rang sur le marché, en fonction des revenus².

² Source : Selon les estimations de Bombardier, l'information publique des concurrents, les rapports sur les livraisons de la GAMA, Ascend Flight Global et les prix affichés du magazine *Business and Commercial Aviation*.

Nouveaux produits et développement de produits

De l'information sur les nouveaux produits et le développement de produits de Bombardier est disponible dans la section intitulée « Résultats opérationnels consolidés » du rapport de gestion de la Société; cette section est intégrée par renvoi dans les présentes.

Méthodes de production

Les produits de la Société sont fabriqués dans ses sites de production au Canada (Montréal et Toronto), aux États-Unis (Wichita et Red Oak) et au Mexique (Querétaro). Les activités exercées dans ces sites vont de la fabrication et l'assemblage de composants et de pièces d'avion à l'assemblage final d'avions, à leur aménagement intérieur, à leur peinture et aux activités préparatoires au vol.

Les matières premières, les composants, les articles et les systèmes requis pour fabriquer les avions et les composants des aérostructures et des systèmes proviennent de différents fournisseurs dans le monde et varient d'un produit à l'autre. La majorité de ces matières, composants et systèmes proviennent de fournisseurs avec lesquels Bombardier a conclu des contrats à long terme. Bombardier cherche à établir des relations à long terme avec d'importants fournisseurs directs et indirects pour la livraison de matériaux, de principaux systèmes et de composants afin de construire et de livrer des avions et de fournir aux clients les services connexes. Dans sa chaîne d'approvisionnement, Bombardier a établi des relations avec des fournisseurs dans le monde entier en matière de production, de produits et services indirects et dans le domaine de l'après-vente.

INFORMATION SECTORIELLE

Pour de l'information sur les revenus de la Société répartis par pays (selon l'emplacement du client) et les revenus par catégorie, il y a lieu de se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui ont été déposés sur SEDAR (www.sedar.com) le 10 février 2022. Cette note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

CONVENTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES TECHNOLOGIES

Bombardier exerce certaines activités en vertu de conventions permettant à la Société d'utiliser certaines données et informations techniques relatives à des produits ou à des technologies développés par des tiers. Une convention importante a été conclue le 22 décembre 1986 (convention CFC), avec Cartierville Financial Corporation Inc. (CFC), détenue elle-même par le gouvernement fédéral du Canada, en vertu de laquelle Canadair Limitée avait obtenu une licence lui conférant le droit d'utiliser et d'exploiter la technologie relative à la conception de l'avion *Challenger* et d'utiliser et d'intégrer cette technologie pour la fabrication, le développement, les essais, la vente, la distribution, la maintenance et le soutien d'avions *Challenger* et de tout autre produit connexe dans le monde entier. La Société (à titre de successeur aux droits de Canadair Limitée) a l'option de renouveler la convention CFC pour trois autres durées successives de 21 ans chacune, et la première de ces options a été exercée au cours de l'exercice 2007.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Approche en matière de durabilité

La Société place la durabilité au cœur de sa stratégie d'entreprise et s'est fermement engagée à connaître un avenir durable et financièrement résilient. La Société a pour vision d'être le leader de l'aviation durable en offrant les produits les plus évolués et les plus responsables sur le plan environnemental grâce à ses employés créatifs, diversifiés et engagés. En 2021, la Société a publié son plan ESG qui est axé sur onze domaines clés : empreinte environnementale, aviation durable, santé et sécurité, diversité et inclusion, engagement des employés, satisfaction des clients, protection des données, communautés, conseils d'administration et comités, éthique et conformité de même que chaîne d'approvisionnement responsable. Ce plan ESG s'articule autour des principes auxquels adhère la Société en matière de durabilité : engagement, ambition, détermination et transparence.

En 2007, Bombardier a signé le Pacte mondial des Nations Unies, la plus importante initiative au monde dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise et du développement durable et a publié sa première feuille de route en matière de développement durable. Depuis, elle a continué à mettre en œuvre des mesures de développement durable et à présenter des rapports sur ses progrès. La Société est engagée à promouvoir activement les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de la personne, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, au moyen de ses stratégies, politiques et procédures et dans l'ensemble de ses activités. À titre de signataire, Bombardier adhère également aux 17 objectifs de développement durable des Nations Unies et concentre ses initiatives et activités sur sept d'entre eux plus particulièrement :

- Objectif n° 4 : Éducation de qualité;
- Objectif n° 5 : Égalité entre les sexes;
- Objectif n° 8 : Travail décent et croissance économique;
- Objectif n° 9 : Industrie, innovation et infrastructure;
- Objectif n° 12 : Consommation et production durables;
- Objectif n° 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques; et
- Objectif n° 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

L'engagement de Bombardier dans le Pacte mondial des Nations Unies ainsi que son plan ESG se reflètent dans ses politiques et codes, notamment ceux qui suivent :

- Code d'éthique;
- Politique Santé, sécurité et environnement;
- Code de conduite des fournisseurs;
- Politique sur la qualité;
- Politique sur la sécurité des produits;
- Politique d'équité en matière d'emploi;
- Politique sur la diversité;
- Politique anticorruption et directive relative aux cadeaux et aux invitations;
- Politique sur le signalement et la protection contre les représailles;
- Politique sur la diligence raisonnable auprès des tierces parties;
- Politique sur le harcèlement en milieu de travail;
- Politique sur la protection des données personnelles;
- Politique de dons, commandites et adhésions de Bombardier; et
- Déclaration des droits de la personne.

La Société considère que la gestion des risques et des occasions liés aux ESG fait partie intégrante de la réussite de Bombardier en tant qu'entreprise. La Société surveille régulièrement les risques éventuels associés au développement durable qui façonnent son cadre d'exploitation en plus de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer sa performance en matière de développement durable. Le conseil d'administration a confié au comité de la gouvernance et des nominations la responsabilité de superviser les efforts au chapitre du développement durable et de la responsabilité sociale de l'entreprise, et d'exercer notamment un suivi à l'égard du plan, des pratiques et des politiques connexes de la Société en matière d'ESG et de la communication à ce sujet.

En octobre 2021, la Société a publié son rapport sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (Rapport ESG), lequel expose son plan et ses objectifs ESG pour 2025, et présente la performance de la Société en matière de développement durable pour l'année 2020. Le Rapport ESG peut être consulté sur notre site Web à l'adresse <https://bombardier.com/fr/durabilite>.

Environnement

Empreinte environnementale – Gestion

Les produits de la Société, ainsi que ses activités de fabrication et de service, sont assujettis à la réglementation relative aux questions environnementales et sociales des administrations fédérale, provinciales et locales dans tous les territoires où elle exerce des activités dans le monde. La Société a établi une politique en matière de santé, sécurité et environnement (politique SSE), qu'elle met à jour périodiquement, qui définit sa vision à l'égard de ces questions à l'échelle internationale.

La Société respecte la norme ISO 14001:2015 à chacun de ses sites de fabrication et de service afin de réduire la pollution, d'améliorer sa performance et de réduire ses risques liés à l'environnement. À ce jour, les établissements admissibles de la Société sont accrédités, ou en voie de l'être, par des parties externes en vertu de la norme ISO 14001:2015 pour la gestion environnementale. Conformément à sa politique en matière de responsabilité environnementale et à son désir de conformité sur le plan juridique, la Société se procure, installe et exploite systématiquement des dispositifs antipollution tels que des usines d'épuration des eaux usées, des dispositifs de contrôle des eaux souterraines, des dispositifs de stripage à l'air ou des séparateurs à air, des incinérateurs, des installations d'énergie renouvelable et des systèmes d'économie d'énergie, tant aux nouvelles installations qu'aux installations existantes construites ou améliorées dans le cours normal des affaires. Conformément aux exigences de la norme ISO 14001:2015, les nouvelles lois et nouveaux règlements en matière d'environnement sont suivis et évalués régulièrement. Il n'est actuellement pas prévu que les dépenses en immobilisations futures nécessaires à l'établissement de systèmes de réduction de la pollution par suite de ces nouvelles exigences réglementaires auront une incidence importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Dans le cadre d'un processus triennal, les auditeurs externes de la Société exécutent un programme d'audit de la conformité juridique en matière d'environnement aux sites admissibles afin de s'assurer que les activités de fabrication et de service de la Société se conforment à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière d'environnement et à d'autres exigences particulières. Ces audits permettent également de repérer et de souligner les pratiques exemplaires, qui peuvent ensuite être mises en œuvre à plus grande échelle. Ces examens aident la Société à améliorer continuellement sa performance en matière d'environnement. La Société compare aussi régulièrement ses données à celles de ses pairs à l'échelle mondiale, ce qui comprend un examen de ses approches relatives à la communication d'information en matière d'environnement et à la création de valeur.

La Société s'efforce de réduire continuellement toute incidence défavorable de ses activités sur l'environnement ainsi qu'il est décrit dans le Rapport ESG. Les résultats de 2021 seront présentés dans le Rapport ESG de la Société dont la publication est attendue en 2022.

Empreinte environnementale – Lois et risques

Les risques liés à la réglementation relative aux changements climatiques encourus par la Société relèvent généralement des exigences nationales et locales mises en œuvre dans chacun des territoires où la Société est présente. La plupart des pays où la Société exerce des activités de fabrication en sont à divers stades d'élaboration de systèmes contraignants de quotas et d'échange de droits d'émission. En 2021, les risques liés à la réglementation relative aux changements climatiques encourus par la Société se rapportaient principalement à ses obligations aux termes du Système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EQE de l'UE), de l'entente sur les changements climatiques (*Climate Change Agreement*) du Royaume-Uni, de l'engagement de réduction des émissions de carbone (*Carbon Reduction Commitment*) dans le cadre du système d'efficacité énergétique du Royaume-Uni (lancé en avril 2010), de l'Energy Savings Opportunity Scheme (ESOS) et du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) au Québec. En 2021, Bombardier a maintenu son engagement au titre de la participation volontaire au programme de plafonnement et d'échange de la Western Climate Initiative (WCI) jusqu'en 2023 relativement à ses trois principaux sites situés au Québec (à Saint-Laurent, à l'Usine 3 de Dorval et au Centre de finition Laurent Beaudoin. Cette décision, qui s'inscrit dans le cadre de sa stratégie en matière de changements climatiques élaborée en 2021, représente un important pas en avant dans les mesures prises par la Société pour réduire au minimum l'incidence de ses activités commerciales et opérationnelles sur l'environnement et sur les changements climatiques.

La durabilité est un facteur important pour Bombardier et ses parties prenantes; la participation de la Société au marché du carbone de la WCI lui permettra non seulement de réaliser des économies sur le plan environnemental et de réduire les coûts, mais également de promouvoir d'autres investissements dans les mesures d'efficacité énergétique.

La Société continue à surveiller les risques liés à la législation relative à l'efficacité énergétique, aux taxes sur le carbone ou l'énergie, aux normes de l'industrie et à d'autres mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone liés à ses activités et à ses produits. Voir également la section intitulée « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle.

En 2021, la Société a continué à travailler à la mise en œuvre de mécanismes visant à s'assurer de la conformité de ses produits et de ses activités à la réglementation environnementale, comme le règlement européen intitulé Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). La Société continue également de surveiller les développements éventuels, ainsi que l'émergence d'autres règlements internationaux et leur mise en œuvre, pour s'assurer de son entière conformité à ceux-ci. Il semble actuellement que ces règlements ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Le respect des législations environnementales et la promotion de l'approvisionnement responsable sont également des questions qui touchent l'ensemble de l'industrie. Des équipes désignées de Bombardier collaborent avec des pairs et des associations comme l'International Aerospace Environmental Group afin de partager les meilleures pratiques et d'adopter des normes uniformes en matière d'environnement, de durabilité et d'approvisionnement responsable.

Pour plus d'information et pour lire le Rapport ESG et les politiques pertinentes de la Société, consultez <https://bombardier.com/fr/durabilite>.

Empreinte environnementale – Passifs

En ce qui a trait aux questions environnementales liées à la contamination de sites (contamination historique du sol et des eaux souterraines), la Société procède périodiquement, individuellement aux sites dont elle est propriétaire

et conjointement à titre de membre de groupes industriels aux sites ne lui appartenant pas, à des études afin d'évaluer la présence de contaminants dans le sol et les eaux souterraines, pour déterminer la nécessité et l'efficacité de diverses techniques de décontamination et pour définir la part de responsabilité de la Société. Elle procède actuellement à la décontamination d'un petit nombre de sites en Amérique du Nord. Les coûts historiques connus pour la décontamination du sol et des eaux souterraines ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de la Société.

Empreinte environnementale – Passifs éventuels

L'estimation des obligations futures au titre de la dépollution environnementale dépend de la nature et de la portée des données historiques et physiques sur un site donné, de la complexité de la contamination, de l'incertitude quant aux correctifs à apporter, du moment où des mesures de décontamination sont prises et de l'issue des pourparlers avec les organismes de réglementation. Bien qu'il semble vraisemblable que les coûts annuels de restauration des lieux puissent augmenter au fil du temps parce que des exigences législatives de plus en plus rigoureuses sont imposées, il semble actuellement que ces coûts ne devraient pas être importants pour la Société.

Empreinte environnementale – Système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne

En 2021, la Société a acheté des crédits de carbone pour compenser les excédents de quotas d'émission (excédents de 156 t d'équivalent CO₂) dans le cadre des programmes de quotas de l'Union européenne, ce qui n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Conformément aux obligations imposées par le système EQE de l'UE à l'égard des activités de vol de Bombardier au sein de Aviation, Bombardier a soumis aux autorités nationales compétentes (Royaume-Uni et Allemagne) les plans de surveillance et les rapports d'émissions exigés relativement aux vols à destination ou en provenance des aéroports situés au sein de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège et du Liechtenstein.

Avec prise d'effet le 30 avril 2014, le système EQE de l'UE a été révisé et prévoit que les exploitants de vols non commerciaux dont les émissions sont inférieures à 1 000 t d'équivalent CO₂ par année sont maintenant dispensés de déposer des rapports et des certificats d'échange jusqu'en 2030. Cette dispense s'applique à Bombardier. Voir également la section intitulée « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle.

QUESTIONS SOCIALES

Santé et sécurité – Gestion

Les produits de la Société, ainsi que ses activités de fabrication et de service, sont assujettis à la réglementation relative aux questions de santé et de sécurité et aux questions environnementales et sociales des administrations fédérale, provinciales et locales dans tous les territoires où elle exerce des activités dans le monde. La Société a établi une politique en matière de santé, sécurité et environnement (politique SSE), qu'elle met à jour périodiquement, qui définit sa vision à l'égard de ces questions à l'échelle internationale. Bombardier a pour but de favoriser une culture de prévention des dommages et d'être un leader de la gestion en matière de santé, de sécurité et d'environnement (SSE) en établissant les comportements communs attendus de ses employés, en limitant les risques et en donnant à chaque employé la responsabilité d'instaurer un milieu de travail sûr et respectueux de l'environnement. La politique SSE enracine solidement l'engagement de la Société de protéger ses employés des maladies professionnelles et des accidents de travail, de viser l'élimination des blessures, de favoriser la santé en milieu de travail et de réduire au minimum l'incidence de ses activités sur l'environnement. Les systèmes de gestion en matière de SSE de la Société sont fermement intégrés dans les activités opérationnelles

de Bombardier, respectant les normes reconnues internationalement depuis leur établissement il y a plusieurs années.

La Société est actuellement accréditée en vertu de la nouvelle norme ISO 45001 sur les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité professionnelle pour l'ensemble de ses établissements admissibles. La norme ISO 45001 propose une approche proactive en matière de contrôle des risques et de participation de la direction dans la gestion de la santé et de la sécurité.

Dans le cadre d'un processus triennal, les auditeurs externes de la Société exécutent un programme d'audit de la conformité juridique en matière de SSE aux sites admissibles afin de s'assurer que les activités de fabrication et de service de la Société se conforment à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de SSE et à d'autres exigences particulières. Ces audits permettent également de repérer et de souligner les pratiques exemplaires, qui peuvent ensuite être mises en œuvre à plus grande échelle. Ces examens aident la Société à améliorer continuellement sa performance en matière de SSE. La Société compare aussi régulièrement ses données à celles de ses pairs à l'échelle mondiale, ce qui comprend un examen de ses approches relatives à la communication d'information en matière de SSE et à la création de valeur. En outre, notre comité des ressources humaines et de la rémunération, composé entièrement d'administrateurs indépendants, examine les questions de santé et sécurité au travail chaque trimestre.

GOUVERNANCE

Éthique et conformité

Assurer la conformité et le respect des lois et de la réglementation interne et renforcer une forte conduite éthique demeurent des priorités constantes pour la Société. La structure de gouvernance et de rapport en matière d'éthique et de conformité de la Société est sous la surveillance du bureau des Affaires juridiques, et un rapport sur ces questions est présenté au conseil d'administration chaque trimestre. Suivant une approche rigoureuse fondée sur le risque, la Société continue à renforcer les volets prévention, détection et intervention de son programme de conformité. En 2021, la Société a défini davantage le cadre de sa politique de conformité et a mis en œuvre de nouveaux processus et contrôles dans le but de veiller à ce que l'éthique et la conformité soient ancrées dans les activités de l'entreprise à tous les échelons. La direction, à différents échelons, a pu ainsi se doter d'une série de mesures et d'outils pour l'aider à promouvoir et à favoriser une culture d'intégrité en milieu de travail, où tous sont traités avec dignité et respect. Cette initiative soutient son réseau international d'ambassadeurs Éthique et conformité vers lequel les employés se tournent régulièrement pour obtenir de l'aide et des conseils directement sur leur lieu de travail. La Société continue d'offrir des programmes de formation annuelle obligatoire sur des sujets choisis portant sur l'éthique et la conformité. De plus, elle a mis sur pied un processus d'accueil rigoureux dans le cadre duquel tous les nouveaux employés de bureau doivent compléter des modules de formation touchant notamment la corruption, le contrôle des exportations et la protection des données. Dans le cadre de ses initiatives en matière de sensibilisation, la Société maintient des communications régulières avec les employés à l'aide de divers canaux. Enfin, la Société met à la disposition des employés et du grand public un système de signalement en ligne leur permettant de signaler, sous le couvert de l'anonymat s'ils le souhaitent, des préoccupations ou des cas potentiels d'inconduite.

Chaîne d'approvisionnement responsable

La Société mobilise activement ses fournisseurs afin d'améliorer les pratiques en matière d'efficacité, de qualité et de développement durable. D'abord, le Code d'éthique de la Société et ses politiques connexes traitent de la conduite éthique en milieu de travail de Bombardier, des pratiques commerciales et des relations avec les parties prenantes externes, y compris avec les fournisseurs. Ensuite, les fournisseurs qui signent un contrat avec Bombardier ou acceptent des bons de commande de sa part sont tenus d'adhérer au Code de conduite des

fournisseurs de la Société. Cette pratique, ainsi que le Code d'éthique et la Déclaration des droits de la personne de Bombardier, traduit formellement l'engagement de la Société de tenir compte des questions d'ESG à l'échelle mondiale et indique clairement ses attentes à l'égard de ces éléments à tous ses partenaires d'affaires. En 2021, la Société a intégré un volet de questions d'ESG à l'intention des fournisseurs s'inscrivant au programme Fournisseur Diamant de Bombardier, lequel souligne la performance exceptionnelle de nos fournisseurs à l'échelle de l'organisation, dans le but de renforcer la gouvernance des pratiques durables dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Il est tenu compte des réponses fournies à ces questions d'ESG dans les critères d'admissibilité au programme de certification Fournisseur Diamant.

ACTIFS INCORPORELS

Bombardier utilise diverses œuvres protégées par des droits de propriété intellectuelle dont elle est propriétaire de plein droit ou à l'égard desquelles elle s'est vu accorder des droits d'utilisation. Ces œuvres comprennent notamment des noms commerciaux, des listes de clients, des droits d'auteur, des brevets, des dessins de marques de commerce, des secrets commerciaux et du savoir-faire. Ces droits de propriété intellectuelle sont importants pour les activités et la réussite de Bombardier. Certains des fournisseurs de Bombardier participent au développement de produits tels que les plateformes d'avion. Ils livrent ensuite les principaux composants à Bombardier et détiennent certains des droits de propriété intellectuelle sur les composants clés qu'ils développent.

Les marques de commerce déposées de la Société sont généralement renouvelées à la fin de leur durée de validité respective. La Société a protégé, et elle entend continuer à protéger, ses droits de propriété intellectuelle et maintenir ses marques de commerce et les enregistrements s'y rapportant, et elle procédera activement à l'enregistrement et à l'application de ses marques de commerce dans le monde entier.

RESSOURCES HUMAINES

Étant donné que Bombardier a besoin d'employés de calibre international pour préserver son leadership et assurer sa croissance soutenue, le recrutement et la fidélisation des meilleurs talents demeurent sa priorité constante.

Au moyen de diverses initiatives en matière de gestion des talents, Bombardier s'emploie à relever les défis à la fois dans les marchés traditionnels et dans les marchés émergents. Ces défis comprennent :

- une pénurie de candidats qualifiés;
- des changements démographiques;
- une concurrence accrue pour embaucher les meilleurs candidats;
- un maintien de stratégies de recrutement efficaces dans les principaux marchés;
- un développement et une rétention des meilleurs employés;
- une application des meilleures pratiques dans l'ensemble de Bombardier; et
- une amélioration continue de la performance en santé et sécurité.

Recruter, former et fidéliser des techniciens en aéronautique qualifiés et des employés compétents en gestion de projets et en ingénierie demeurent essentiels à la réussite de Bombardier. La concurrence s'est intensifiée à l'égard de ces ensembles de compétences, spécialement dans les domaines où une expertise propre au secteur est requise. Malgré ces difficultés, les employés de Bombardier sont bien formés et engagés et ont le souci d'améliorer constamment l'exécution et l'engagement envers les clients.

Bombardier emploie de nombreux ingénieurs qui possèdent un large éventail de compétences dans des domaines comme la conception aéronautique, l'aérodynamique, les contraintes et les structures, les essais en vol, l'avionique, l'hydromécanique et le génie logiciel. Afin de soutenir ses objectifs en matière de recrutement, Bombardier collabore avec des établissements d'enseignement afin de former des ingénieurs dans les domaines

où il y a pénurie de candidats qualifiés. Bombardier fournit également une expertise en enseignement et offre des stages pour compléter les études universitaires avec une expérience pratique. En outre, elle continue d'étendre ses programmes internes de formation afin d'améliorer continuellement les connaissances de ses employés.

Plus d'information sur les ressources humaines de Bombardier, y compris le nombre d'employés au 31 décembre 2021, est disponible dans la section intitulée « Résultats opérationnels consolidés – Effectifs » dans le rapport de gestion de la Société; cette section est intégrée par renvoi dans les présentes.

FACTEURS DE RISQUE

La description des risques touchant la Société et ses activités se trouve sous la section intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société; cette section est intégrée par renvoi dans les présentes.

DIVIDENDES

La Société a déclaré les dividendes indiqués ci-dessous sur ses actions en circulation au cours de chacun des exercices clos le 31 décembre 2021, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019. Ces dividendes sont libellés en dollars canadiens.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	31 décembre 2021		31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Total	Par action sur une base annuelle	Total	Par action sur une base annuelle	Total	Par action sur une base annuelle
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	3,6	0,6120	4,2	0,7223	5,7	0,9876
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	6,2	0,9958	6,2	0,9958	6,2	0,9958
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	14,7	1,5625	14,7	1,5625	14,7	1,5625
Actions classe A	0	0	0	0	0	0
Actions à droits de vote subalternes classe B	0	0	0	0	0	0

Les statuts de la Société prévoient qu'aucun dividende ne peut être payé sur les actions classe A ou les actions à droits de vote subalternes classe B, à moins que tous les dividendes accumulés et impayés sur les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 (actions privilégiées série 2), les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 (actions privilégiées série 3) et les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 (actions privilégiées série 4) n'aient été déclarés et payés ou mis de côté pour paiement ou que toutes les actions privilégiées série 2, les actions privilégiées série 3 et les actions privilégiées série 4, selon le cas, qui sont en circulation n'aient été appelées à des fins de rachat et que le prix de rachat de ces actions n'ait été déposé de la façon prévue dans les statuts de la Société. De plus, la capacité de la Société de payer des dividendes est restreinte par les modalités de certains de ses titres d'emprunt.

Le 12 février 2015, la Société a annoncé la décision du conseil d'administration de suspendre la déclaration de dividendes sur les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B de la Société jusqu'à nouvel ordre, le conseil d'administration estimant, conformément aux objectifs de la Société, qu'il serait plus judicieux d'utiliser les flux de trésorerie disponibles de la Société pour renforcer la structure financière de celle-ci et investir dans ses programmes et activités névralgiques.

Il est possible d'obtenir des renseignements concernant les dividendes réguliers qui sont déclarés et versés par la Société sur son site Web, à l'adresse www.bombardier.com.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital autorisé de la Société se compose i) d'un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale ou au pair pouvant être émises en séries (actions privilégiées), dont 12 000 000 ont été désignées à titre d'actions privilégiées série 2, 12 000 000 ont été désignées à titre d'actions privilégiées série 3 et 9 400 000 ont été désignées à titre d'actions privilégiées série 4; ii) de 3 592 000 000 d'actions classe A; et iii) de 3 592 000 000 d'actions à droits de vote subalternes classe B. Au 31 décembre 2021, la Société comptait 5 811 736 actions privilégiées série 2, 6 188 264 actions privilégiées série 3, 9 400 000 actions privilégiées série 4, 308 734 229 actions classe A et 2 132 798 999 actions à droits de vote subalternes classe B en circulation.

Les actions à droits de vote subalternes classe B sont des titres de négociation restreinte (au sens de la réglementation canadienne applicable sur les valeurs mobilières), car elles ne comportent pas de droits de vote égaux, comparativement à ceux des actions classe A. Dans l'ensemble, tous les droits de vote s'attachant aux actions à droits de vote subalternes classe B représentaient, au 31 décembre 2021, 40,86 % des droits de vote s'attachant à l'ensemble des titres comportant droit de vote émis et en circulation de la Société.

Actions classe A et actions à droits de vote subalternes classe B

Subordination et droits de vote

Les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B prennent rang après les actions privilégiées quant au paiement des dividendes et à la répartition de l'actif en cas de liquidation, de dissolution ou d'abandon des affaires de la Société. À chaque assemblée des actionnaires de la Société, sauf à celles auxquelles seuls les porteurs d'actions d'une autre catégorie ou d'une série particulière ont droit de vote, chaque action classe A confère dix voix et chaque action à droits de vote subalternes classe B confère une voix à leurs porteurs, respectivement.

Dividendes et liquidation

Les porteurs d'actions à droits de vote subalternes classe B ont le droit de recevoir, au cours de chaque exercice, en priorité sur les porteurs d'actions classe A, un dividende non cumulatif de 0,0015625 \$ CAN par action par année si le conseil d'administration de la Société le déclare. Une fois que ce dividende a été payé ou mis de côté en vue de son paiement, les porteurs d'actions classe A et les porteurs d'actions à droits de vote subalternes classe B participent également, action pour action, à tout dividende additionnel pouvant être déclaré par le conseil d'administration de la Société au cours de cet exercice sur les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B.

En cas de liquidation ou d'abandon des affaires de la Société ou de toute autre répartition de son actif entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les porteurs d'actions classe A et les porteurs d'actions à droits de vote subalternes classe B ont le droit de recevoir proportionnellement, action pour action, le reliquat de l'actif de la Société après le paiement de toutes les dettes de celle-ci, sous réserve de droits prioritaires attachés à toute action ayant priorité de rang sur les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B.

Fractionnement ou regroupement

En cas de fractionnement ou de regroupement des actions classe A ou des actions à droits de vote subalternes classe B, les actions classe A ou les actions à droits de vote subalternes classe B, selon le cas, seront fractionnées ou regroupées en même temps et de la même façon.

Privilège de conversion

Chaque action classe A est convertible en tout temps par son porteur en une action à droits de vote subalternes classe B entièrement libérée. Chaque action à droits de vote subalternes classe B est convertible par son porteur en une action classe A entièrement libérée en tout temps à compter du moment où survient un des faits suivants : i) une offre d'achat (au sens des statuts de la Société) est faite à tous les porteurs d'actions classe A à l'égard d'actions classe A et cette offre est acceptée par l'actionnaire majoritaire de la Société, à savoir la famille Bombardier; ou ii) la famille Bombardier cesse de détenir, directement ou indirectement, plus de 50 % des actions classe A en circulation.

Exception faite des droits, privilèges, restrictions et conditions attachés aux actions classe A et aux actions à droits de vote subalternes classe B qui sont décrits ci-dessus, les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B sont assorties des mêmes droits, sont égales à tous les égards et sont traitées par la Société comme si elles faisaient partie d'une seule catégorie.

Actions privilégiées en tant que catégorie

Émission en séries

Les actions privilégiées sont émissibles en séries, chaque série se composant du nombre d'actions et comportant les droits, privilèges, conditions et restrictions qui peuvent être déterminés par le conseil d'administration avant son émission, sous réserve des dispositions de la LCSA, des statuts de la Société et des conditions attachées à toute série d'actions privilégiées en circulation.

Rang

Les actions privilégiées de chaque série prennent le même rang que les actions privilégiées de toutes les autres séries et elles prennent rang devant les actions classe A et les actions à droits de vote subalternes classe B quant au paiement des dividendes et à la répartition de l'actif, dans la mesure décrite dans les statuts de la Société, en cas de liquidation, de dissolution ou d'abandon des affaires de la Société ou de toute autre répartition de ses actifs entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires.

Dividendes

Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés, selon les montants et aux intervalles pouvant être déterminés par le conseil d'administration de la Société à l'égard de chaque série, avant l'émission des actions de cette série.

Droits en cas de liquidation

En cas de liquidation, de dissolution ou d'abandon des affaires de la Société ou de tout autre remboursement de capital ou répartition de l'actif de la Société entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les porteurs d'actions privilégiées auront le droit de recevoir 25,00 \$ CAN par action privilégiée détenue, plus tous les dividendes accumulés et impayés.

Droits de vote

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ni de voter aux assemblées des actionnaires, sauf tel qu'il est prévu dans les statuts de la Société à l'égard de toute série d'actions privilégiées ou lorsque les porteurs d'actions privilégiées sont habilités à voter séparément en tant que catégorie ou série conformément à la LCSA ou à toute loi pouvant la remplacer, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre. Eu égard à toute question nécessitant l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en tant que catégorie, chaque porteur dispose de une voix pour chaque dollar du prix d'émission des actions privilégiées qu'il détient. Chaque porteur d'actions privilégiées d'une série particulière dispose, en cas de vote par série, de une voix pour chaque action privilégiée de cette série qu'il détient. Les porteurs d'actions privilégiées ne disposent d'aucun droit préférentiel de souscription.

Modifications

Les dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peuvent être modifiées en tout temps moyennant les approbations alors exigées par la LCSA. La LCSA prévoit actuellement que cette approbation peut être donnée par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées. Les statuts de la Société prévoient, en ce qui concerne les assemblées des porteurs d'actions privilégiées, que le quorum est constitué de deux ou plusieurs personnes représentant dans l'ensemble, soit de plein droit, soit par procuration, soit à titre de représentants d'une personne morale ou association, un nombre d'actions privilégiées représentant au moins 25 % des droits de vote s'attachant à toutes les actions privilégiées en circulation, dans le cas d'une assemblée des porteurs d'actions privilégiées en tant que catégorie, ou un nombre d'actions privilégiées d'une série représentant au moins 25 % des droits de vote s'attachant à toutes les actions privilégiées de cette série en circulation, dans le cas d'une assemblée des porteurs d'actions privilégiées de cette série en tant que série. Toutefois, à toute reprise d'assemblée en cas d'ajournement, le quorum est constitué des porteurs présents à une telle assemblée, sans égard au pourcentage d'actions privilégiées en circulation qu'ils détiennent.

Actions privilégiées série 2

Les actions privilégiées série 2 ne sont assorties d'aucun droit de vote (sauf si la Société omet de payer en entier 24 dividendes mensuels, jusqu'à ce que tous les arriérés de dividendes au titre des actions privilégiées série 2 aient été acquittés), elles sont rachetables au gré de la Société (à l'égard de la totalité mais non moins de la totalité des actions privilégiées série 2 en circulation) au prix de 25,50 \$ CAN par action (plus les dividendes accumulés et impayés) et sont convertibles à raison de une action pour une le 1^{er} août 2022 ainsi que le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite en actions privilégiées série 3. Quatorze jours avant une date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées série 2 en circulation à la date de conversion, les actions restantes seront automatiquement converties en un nombre équivalent d'actions privilégiées série 3. De même, si la Société détermine 14 jours avant la date de conversion que, à ce moment, il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées série 3 en circulation, aucune action privilégiée série 2 ne pourra être convertie. Des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, ajustables et variables sont payables mensuellement le 15^e jour de chaque mois,

s'ils sont déclarés par le conseil d'administration, le taux de dividende variable annuel étant fixé entre 50 % et 100 % du taux préférentiel canadien, ajusté comme suit. Le taux de dividende variera en fonction de l'évolution du taux préférentiel et sera ajusté mensuellement à la hausse ou à la baisse jusqu'à concurrence de 4 % du taux préférentiel sur une base mensuelle si le cours des actions privilégiées série 2 est inférieur à 24,90 \$ CAN par action ou supérieur à 25,10 \$ CAN par action.

Aucune des dispositions des statuts de la Société relatives aux actions privilégiées série 2 en tant que série ne peut être modifiée d'aucune manière, à moins que les dispositions relatives aux actions privilégiées série 3 en tant que série ne fassent l'objet de modifications dont la nature et l'étendue sont les mêmes.

Actions privilégiées série 3

Les actions privilégiées série 3 ne sont assorties d'aucun droit de vote (sauf si la Société omet de payer en entier huit dividendes trimestriels, jusqu'à ce que tous les arriérés de dividendes au titre des actions privilégiées série 3 aient été acquittés), elles sont rachetables au gré de la Société (à l'égard de la totalité mais non moins de la totalité des actions privilégiées série 3 en circulation) au prix de 25,00 \$ CAN par action (plus les dividendes accumulés et impayés) le 1^{er} août 2022 ainsi que le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite et sont convertibles au gré du porteur à raison de une action pour une le 1^{er} août 2022 ainsi que le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite en actions privilégiées série 2. Quatorze jours avant une date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées série 3 en circulation à la date de conversion, les actions restantes seront automatiquement converties en un nombre équivalent d'actions privilégiées série 2. De même, si la Société détermine 14 jours avant la date de conversion que, à ce moment, il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées série 2 en circulation, aucune action privilégiée série 3 ne pourra être convertie. Les actions privilégiées série 3 comportent un taux de dividende annuel de 3,983 % pour la période quinquennale allant du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2022 inclusivement, ce dividende étant payable trimestriellement le dernier jour des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, s'il est déclaré par le conseil d'administration. Le taux du dividende trimestriel sera fixé par la Société au moins 45 jours et au plus 60 jours avant chaque période de dividende quinquennale subséquente. Chaque taux de dividende fixe quinquennal choisi par la Société ne doit pas être inférieur à 80 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada, au sens donné à ce terme dans les clauses modificatrices en vertu desquelles les actions privilégiées série 3 ont été créées.

Aucune des dispositions des statuts de la Société relatives aux actions privilégiées série 3 en tant que série ne peut être modifiée d'aucune manière, à moins que les dispositions relatives aux actions privilégiées série 2 en tant que série ne fassent l'objet de modifications dont la nature et l'étendue sont les mêmes.

Actions privilégiées série 4

Les actions privilégiées série 4 donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés, cumulatifs et fixes, si le conseil d'administration de la Société en déclare, de 1,5625 \$ CAN par action par année. Les dividendes sont payables trimestriellement le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année à un taux égal à 0,390625 \$ CAN par action par trimestre. Les actions privilégiées série 4 ne sont assorties d'aucun droit de vote (sauf si la Société omet de payer en entier huit dividendes trimestriels, jusqu'à ce que tous les arriérés de dividendes au titre des actions privilégiées série 4 aient été acquittés).

La Société pourra, moyennant un préavis en ce sens d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, racheter au comptant à son gré la totalité ou une partie des actions privilégiées série 4 au prix de 25,00 \$ CAN par action (le prix étant majoré dans chaque cas du montant des dividendes accumulés et impayés sur les actions). Par ailleurs, la Société pourra, moyennant un préavis en ce sens d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, et sous réserve de

l'approbation des bourses appropriées, convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées série 4 en circulation en actions à droits de vote subalternes classe B de la Société entièrement libérées. On établira le nombre d'actions à droits de vote subalternes classe B de la Société en lesquelles chaque action privilégiée série 4 pourra être convertie en divisant le prix de rachat applicable par action privilégiée série 4, plus tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le plus élevé entre 2,00 \$ CAN et 95 % du cours moyen pondéré de ces actions à droits de vote subalternes classe B à la Bourse de Toronto (TSX) pour la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le quatrième jour précédant la date fixée pour la conversion ou, si ce quatrième jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse précédent (cours du marché). Aucune fraction d'action à droits de vote subalternes classe B ne sera émise lors de toute conversion d'actions privilégiées série 4, mais la Société fera plutôt des paiements en espèces d'un montant par fraction d'action à droits de vote subalternes classe B par ailleurs émissible égal au produit de la fraction de l'action à droits de vote subalternes classe B par ailleurs émissible et du plus élevé entre 2,00 \$ CAN et 95 % du cours du marché. La Société peut accorder en tout temps, à son gré, aux porteurs d'actions privilégiées série 4 le droit, mais non l'obligation, de convertir leurs actions, moyennant préavis, en actions privilégiées d'une nouvelle série à raison de une action contre une.

Cotes de crédit

Au 9 février 2022, la Société s'est vu attribuer une cote de CCC+ pour le crédit d'émetteur à long terme par Standard & Poor's (S&P) avec une perspective stable. La Société a également reçu une cote de la famille de sociétés de Caa1 et une cote de Caa1 pour ses titres d'emprunt à long terme par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's), les deux avec une perspective stable. S&P a également attribué aux actions privilégiées de la Société une cote de CC sur l'échelle mondiale et sur l'échelle canadienne.

S&P attribue une cote à la dette à long terme par catégorie de cotation allant d'une cote maximale de AAA à une cote minimale de D, les cotes de Moody's vont d'une cote maximale de Aaa à une cote minimale de C.

La cote CCC+ attribuée par S&P à la dette à long terme est la septième sur une échelle de dix catégories. Une obligation cotée dans la catégorie CCC est actuellement vulnérable au défaut de paiement et tributaire d'une conjoncture commerciale, financière et économique favorable pour permettre au débiteur de respecter ses engagements financiers relativement à l'obligation. En cas de conjoncture commerciale, financière ou économique défavorable, le débiteur n'aura vraisemblablement pas la capacité de respecter ses engagements financiers relativement à l'obligation. Le déterminant « + » indique que le classement de l'obligation se situe dans la partie supérieure de la catégorie de notation CCC, tandis que l'absence de déterminant indique un classement moyen et le déterminant « - » indique un classement dans la partie inférieure de la catégorie de notation CCC.

La cote de Caa1 attribuée par Moody's à la dette à long terme est la septième sur une échelle de neuf catégories à l'échelle mondiale. La cote de Caa est utilisée lorsque la dette à long terme est considérée de piètre qualité et est assujettie à un risque de crédit très élevé. Le déterminant 1 indique que le classement de l'obligation se situe dans la partie supérieure de la catégorie de notation Caa, tandis que le déterminant 2 indique un classement moyen et le déterminant 3 indique un classement dans la partie inférieure de la catégorie de notation Caa.

Une cote de la catégorie CC de S&P attribuée aux actions privilégiées indique que l'obligation est très vulnérable au défaut de paiement. La cote CC est utilisée lorsqu'un défaut n'est pas encore survenu, mais que S&P Global Ratings considère qu'un défaut est une quasi-certitude, sans égard au moment prévu où celui-ci surviendra.

Les cotes de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit rattaché à une émission de titres et de la qualité du crédit d'un émetteur et elles ne tiennent pas compte de certains facteurs tels que le risque du marché ou le risque de prix. Ces facteurs devraient être considérés comme des facteurs de risque par les investisseurs ayant à prendre une décision en matière de placement.

Les cotes de crédit accordées par S&P et Moody's ne constituent pas des recommandations d'acheter, de conserver ou de vendre des titres. Rien ne garantit que les cotes demeureront en vigueur pendant une période donnée ou qu'elles ne seront pas révisées ou retirées entièrement par S&P ou Moody's à l'avenir si celles-ci jugent que les circonstances le justifient.

Au cours des deux dernières années, la Société a effectué des paiements dans le cours normal à Moody's et à S&P en contrepartie des services de notation qu'elles lui ont rendus, qui comprennent des frais annuels de surveillance des titres en circulation de Bombardier, en plus des frais de notation non récurrents imputés lors de l'émission initiale de titres. Au cours du premier trimestre de 2021, Fitch Ratings Ltd. (Fitch) a retiré sa cote à la Société. La raison de ce retrait est commerciale, étant donné que Fitch attribue une cote non sollicitée depuis 2016.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les actions classe A, les actions à droits de vote subalternes classe B, les actions privilégiées série 2, les actions privilégiées série 3 et les actions privilégiées série 4 de la Société sont inscrites à des fins de négociation à la cote de la TSX sous les symboles « BBD.A », « BBD.B », « BBD.PR.B », « BBD.PR.D » et « BBD.PR.C », respectivement. Le tableau suivant présente les cours extrêmes et le cours de clôture publiés en dollars canadiens ainsi que le volume cumulatif des opérations de chacun des titres de la Société inscrits à des fins de négociation à la cote de la TSX pour les périodes indiquées :

Mois de l'exercice clos		Actions classe A « BBD.A »	Actions à droits de vote subalternes classe B « BBD.B »	Actions privilégiées série 2 « BBD.PR.B »	Actions privilégiées série 3 « BBD.PR.D »	Actions privilégiées série 4 « BBD.PR.C »
2021						
Décembre	Haut	1,87 \$	1,84 \$	14,86 \$	17,99 \$	19,00 \$
	Bas	1,52 \$	1,45 \$	12,82 \$	15,36 \$	17,70 \$
	Clôture	1,73 \$	1,68 \$	14,78 \$	17,98 \$	18,99 \$
	Volume	2 318 540	124 132 375	132 513	111 304	111 222
Novembre	Haut	2,14 \$	2,10 \$	14,98 \$	17,75 \$	21,00 \$
	Bas	1,70 \$	1,65 \$	13,09 \$	15,04 \$	18,30 \$
	Clôture	1,77 \$	1,73 \$	14,96 \$	17,75 \$	18,30 \$
	Volume	5 840 302	149 018 254	185 192	117 582	218 030
Octobre	Haut	2,33 \$	2,28 \$	15,00 \$	17,63 \$	21,70 \$
	Bas	2,06 \$	1,93 \$	12,90 \$	15,20 \$	18,70 \$
	Clôture	2,08 \$	1,99 \$	15,00 \$	17,63 \$	21,00 \$
	Volume	3 183 481	153 496 868	124 946	99 300	412 548
Septembre	Haut	2,30 \$	2,23 \$	14,05 \$	17,19 \$	18,74 \$
	Bas	1,87 \$	1,80 \$	12,02 \$	14,45 \$	18,00 \$
	Clôture	2,24 \$	2,16 \$	14,05 \$	17,19 \$	18,72 \$
	Volume	4 167 834	255 716 987	101 425	105 653	158 008
Août	Haut	2,05 \$	1,84 \$	13,09 \$	15,98 \$	18,00 \$
	Bas	1,66 \$	1,45 \$	10,86 \$	13,77 \$	16,89 \$
	Clôture	1,88 \$	1,84 \$	13,09 \$	15,98 \$	17,99 \$
	Volume	3 509 491	126 645 985	168 350	146 122	221 980
Juillet	Haut	1,92 \$	1,52 \$	11,34 \$	14,96 \$	17,93 \$
	Bas	1,47 \$	1,26 \$	9,91 \$	12,00 \$	15,98 \$
	Clôture	1,74 \$	1,49 \$	11,05 \$	14,96 \$	17,50 \$
	Volume	4 209 907	175 457 956	152 651	110 232	249 463
Juin	Haut	1,62 \$	1,32 \$	10,67 \$	12,74 \$	17,49 \$
	Bas	1,16 \$	0,97 \$	9,61 \$	11,20 \$	15,68 \$
	Clôture	1,46 \$	1,17 \$	10,67 \$	12,74 \$	17,40 \$
	Volume	2 908 937	124 972 182	110 679	105 208	167 655
Mai	Haut	1,20 \$	1,00 \$	10,00 \$	12,00 \$	16,00 \$
	Bas	1,05 \$	0,86 \$	9,11 \$	10,00 \$	15,35 \$
	Clôture	1,17 \$	0,98 \$	10,00 \$	11,75 \$	15,80 \$
	Volume	1 184 622	98 827 989	66 785	111 247	146 994

Mois de l'exercice clos		Actions	Actions à droits	Actions	Actions	Actions
2021		classe A	de vote	privilégiées	privilégiées	privilégiées
		« BBD.A »	subalternes	série 2	série 3	série 4
			classe B	« BBD.PR.B »	« BBD.PR.D »	« BBD.PR.C »
			« BBD.B »			
Avril	Haut	1,30 \$	1,05 \$	9,49 \$	11,01 \$	17,24 \$
	Bas	1,07 \$	0,85 \$	8,90 \$	9,68 \$	13,76 \$
	Clôture	1,12 \$	0,92 \$	9,49 \$	10,97 \$	15,37 \$
	Volume	2 945 885	131 223 547	114 156	134 084	312 671
Mars	Haut	1,15 \$	0,98 \$	9,17 \$	11,01 \$	14,95 \$
	Bas	0,83 \$	0,56 \$	8,28 \$	9,22 \$	11,55 \$
	Clôture	1,15 \$	0,97 \$	9,16 \$	10,30 \$	14,95 \$
	Volume	3 473 406	247 649 867	133 057	130 928	299 840
Février	Haut	0,95 \$	0,75 \$	9,21 \$	9,98 \$	12,40 \$
	Bas	0,76 \$	0,53 \$	7,87 \$	8,55 \$	11,47 \$
	Clôture	0,82 \$	0,56 \$	8,85 \$	9,75 \$	11,60 \$
	Volume	2 594 654	149 584 613	118 786	114 293	258 957
Janvier	Haut	1,05 \$	0,79 \$	9,25 \$	10,00 \$	12,50 \$
	Bas	0,76 \$	0,46 \$	7,56 \$	9,10 \$	10,40 \$
	Clôture	0,86 \$	0,61 \$	9,25 \$	10,00 \$	12,21 \$
	Volume	2 878 283	172 415 538	141 914	143 751	308 006

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le nom des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, leur municipalité de résidence, les postes qu'occupent les administrateurs et les membres de la haute direction au sein de la Société, l'occupation principale des administrateurs et la période durant laquelle chaque administrateur a exercé son mandat, ainsi que le nombre d'actions classe A ou d'actions à droits de vote subalternes classe B, selon le cas, de la Société que les administrateurs détenaient à titre de véritables propriétaires ou sur lesquelles ils exerçaient un contrôle ou avaient une emprise au 9 février 2022 sont indiqués ci-dessous. Aucun administrateur ne détient d'actions privilégiées série 2, d'actions privilégiées série 3 ou d'actions privilégiées série 4.

Administrateurs

Nom, municipalité de résidence, occupation(s) principale(s) et poste(s) au sein de la Société	Durée du mandat à titre d'administrateur	Actions classe A	Actions à droits de vote subalternes classe B
Pierre Beaudoin ¹ Westmount (Québec) Canada Président du conseil d'administration	2004 à ce jour	512 859	952 761
Éric Martel Ville Mont-Royal (Québec) Canada Président et chef de la direction de la Société	2020 à ce jour	—	100 000
Joanne Bissonnette ² Montréal (Québec) Canada Administratrice de sociétés	2012 à ce jour	—	5 824
Charles Bombardier ³ Montréal (Québec) Canada Administrateur de sociétés	2019 à ce jour	—	16
Diane Fontaine ⁴ Montréal (Québec) Canada Gestionnaire de portefeuille principale et conseillère en placement, RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	2019 à ce jour	—	—
Diane Giard ^{a, c} Bromont (Québec) Canada Administratrice de sociétés	2017 à ce jour	—	—
Anthony R. Graham ^{a, b} Toronto (Ontario) Canada Président du conseil, président et chef de la direction, Sumarria Inc. (société de portefeuille de placements)	2019 à ce jour	—	—
August W. Henningsen ^a Hambourg, Allemagne Administrateur de sociétés	2016 à ce jour	—	26 500

Nom, municipalité de résidence, occupation(s) principale(s) et poste(s) au sein de la Société	Durée du mandat à titre d'administrateur	Actions classe A	Actions à droits de vote subalternes classe B
Douglas (Doug) R. Oberhelman^{b, c, d} Edwards (Illinois) États-Unis Administrateur de sociétés	2017 à ce jour	—	100 000
Melinda Rogers-Hixon^{b, c} Toronto (Ontario) Canada Vice-présidente du conseil, Rogers Communications Inc.	2021 à ce jour	—	—
Eric Sprunk^a Seattle (Washington) États-Unis Administrateur de sociétés	2021 à ce jour	—	—
Antony N. Tyler^{b, c} Hong Kong Administrateur de sociétés	2017 à ce jour	—	—

¹ Claire Bombardier Beaudoin, mère de Pierre Beaudoin, par l'entremise de sociétés de portefeuille qu'elle contrôle, exerce un contrôle ou a une emprise sur 61 373 490 actions classe A, ce qui comprend 500 000 actions classe A sur lesquelles elle exerce un contrôle conjointement avec son époux, Laurent Beaudoin, par l'entremise de Beaudier Inc., une société de portefeuille de la famille Beaudoin qui est contrôlée par Laurent Beaudoin et Claire Bombardier Beaudoin, par l'entremise de sociétés de portefeuille qu'ils contrôlent. Claire Bombardier Beaudoin exerce également un contrôle ou a une emprise conjointement avec son époux, Laurent Beaudoin, par l'entremise de Beaudier Inc., sur 8 695 136 actions à droits de vote subalternes classe B.*

² Janine Bombardier, mère de Joanne Bissonnette, par l'entremise de sociétés de portefeuille qu'elle contrôle, exerce un contrôle ou a une emprise sur 61 973 491 actions classe A et 7 110 137 actions à droits de vote subalternes classe B.

³ J. R. André Bombardier, père de Charles Bombardier, par l'entremise de sociétés de portefeuille qu'il contrôle, exerce un contrôle ou a une emprise sur 65 401 042 actions classe A et 7 335 910 actions à droits de vote subalternes classe B.

⁴ Huguette Bombardier Fontaine, mère de Diane Fontaine, par l'entremise de sociétés de portefeuille qu'elle contrôle, exerce un contrôle ou a une emprise sur 60 701 887 actions classe A et 7 070 136 actions à droits de vote subalternes classe B.

*Selon les renseignements figurant dans le Système électronique de déclaration des initiés (« SEDI ») au 9 février 2022.

^a Membre du comité d'audit

^b Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération

^c Membre du comité de la régie d'entreprise et des nominations

^d Administrateur principal

Chaque administrateur demeure en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant par suite de son décès, de sa destitution ou de toute autre cause.

Membres de la haute direction qui ne sont pas des administrateurs

Nom et municipalité de résidence	Poste au sein de la Société
Daniel (Dan) Brennan Montréal (Québec) Canada	Vice-président principal, Ressources humaines et durabilité
Barton (Bart) Wade Demosky Westmount (Québec) Canada	Vice-président exécutif et chef de la direction financière
Jean-Christophe Gallagher Montréal (Québec) Canada	Vice-président exécutif, Services et soutien, et Stratégie d'entreprise
Ève Laurier Montréal (Québec) Canada	Vice-présidente, Communications, affaires publiques et marketing
Peter Likoray Montréal-Ouest (Québec) Canada	Vice-président principal, Ventes et marketing, Nouveaux avions
David Murray Blainville (Québec) Canada	Vice-président principal, Transformation, excellence opérationnelle et technologie de l'information (TI)
François Ouellette Westmount (Québec) Canada	Vice-président principal, Contrats et services juridiques
Michel Ouellette Saint-Laurent (Québec) Canada	Vice-président exécutif, Avions spécialisés, Programmes et Ingénierie
Paul Sislian Kirkland (Québec) Canada	Vice-président exécutif, Exploitation et excellence opérationnelle
Annie Torkia Lagacé Montréal (Québec) Canada	Vice-présidente principale, Affaires juridiques et secrétaire de la Société

En date du 9 février 2022, les administrateurs de la Société et les membres de la haute direction de la Société, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 512 859 actions classe A et de 2 637 749 actions à droits de vote subalternes classe B, soit 0,17 % et 0,12 %, respectivement, des actions de chacune de ces catégories en circulation.

Les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société qui n'exercent pas leur occupation principale actuelle depuis plus de cinq ans ont par ailleurs eu les occupations principales suivantes au cours de cette période :

- Pierre Beaudoin est président du conseil d'administration de Bombardier depuis juillet 2017; auparavant, il agissait à titre de président exécutif du conseil d'administration de Bombardier depuis février 2015.
- Charles Bombardier s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 2 mai 2019. Il est président de Gestion Charles Bombardier inc. et d'autres entités fermées canadiennes depuis plus de 20 ans et membre du conseil de BRP Inc. depuis le 28 mai 2020. Entre 2018 et 2019, il a également agi à titre de consultant senior pour l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (une agence spécialisée des

Nations Unies). De plus, depuis novembre 2016, M. Bombardier mène des recherches à l'Université de Sherbrooke, où il conçoit des systèmes de rétroaction neurologique (également appelés *neurofeedback systems*) visant le développement de nouveaux produits.

- Dan Brennan occupe le poste de vice-président principal, Ressources humaines et durabilité depuis le 1^{er} octobre 2020; auparavant il était vice-président principal, Ressources humaines depuis le 10 février 2017. Entre décembre 2014 et janvier 2017, il a été directeur du groupe des ressources humaines et du perfectionnement des talents au sein de CHR Plc.
- Bart Demosky occupe le poste de vice-président exécutif et chef de la direction financière depuis le 30 novembre 2020; auparavant il a agi à titre de cofondateur d'Agility Rail d'août 2017 à novembre 2020 et de président et chef de la direction de Universal Rail Systems Inc. d'août 2015 à mai 2017.
- Diane Fontaine s'est jointe au conseil d'administration de Bombardier le 2 mai 2019. Elle est gestionnaire de portefeuille principale et conseillère en placement depuis 2021 et était auparavant vice-présidente et gestionnaire de portefeuille depuis 2005 au sein de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., société de gestion de placements et de patrimoine appartenant à la Banque Royale du Canada.
- Jean-Christophe Gallagher occupe le poste de vice-président exécutif, Services et soutien, et Stratégie d'entreprise depuis octobre 2020; auparavant il était vice-président et directeur général, Expérience client depuis septembre 2016 et a occupé des postes à responsabilités croissantes au sein de Bombardier depuis 2002.
- Diane Giard s'est jointe au conseil d'administration de Bombardier le 12 décembre 2017. Elle a été première vice-présidente à la direction, Particuliers-Entreprises et Marketing de la Banque Nationale du Canada de mars 2017 jusqu'à sa retraite en juin 2018; elle occupait auparavant le poste de première vice-présidente à la direction, Particuliers et Entreprises depuis 2012.
- Anthony R. Graham s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 2 mai 2019. Il est président du conseil, président et chef de la direction de Sumarria Inc., société de portefeuille; auparavant, il a été vice-président du conseil de Wittington Investments, Limited de mai 2014 à mai 2019.
- Ève Laurier est vice-présidente, Communications, affaires publiques et marketing depuis mai 2021; elle était auparavant directrice générale du bureau de Montréal de Daniel J. Edelman Holdings, Inc. depuis octobre 2014.
- Peter Likoray occupe le poste de vice-président principal, Ventes et marketing, Nouveaux avions depuis octobre 2020; auparavant il était vice-président principal, Ventes mondiales, marketing et communications au sein de Aviation depuis avril 2015.
- Éric Martel s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 6 avril 2020; auparavant il était président et chef de l'exploitation d'Hydro-Québec depuis juillet 2015.
- David Murray est vice-président principal, Transformation, excellence opérationnelle et technologies de l'information (TI) depuis le 11 octobre 2021. Il était chef de l'innovation et vice-président exécutif de la production d'Hydro-Québec depuis juin 2020 et auparavant chef de l'exploitation et président d'Hydro-Québec Production depuis avril 2018, président d'Hydro-Québec Distribution depuis 2016 et chef de la direction financière depuis septembre 2015.
- Doug R. Oberhelman s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 2 novembre 2017. Il a été président exécutif du conseil d'administration de Caterpillar de janvier 2017 jusqu'à sa retraite en mars 2017; il a été auparavant chef de la direction de Caterpillar de 2010 jusqu'en décembre 2016.
- François Ouellette occupe le poste de vice-président principal, Contrats et services juridiques depuis décembre 2020; auparavant, il était vice-président, Services juridiques et contrats au sein de Aviation depuis septembre 2014.
- Michel Ouellette occupe le poste de vice-président exécutif, Avions spécialisés, Programmes et Ingénierie depuis octobre 2020; auparavant il était vice-président principal, Gestion de programmes et ingénierie, Aviation depuis novembre 2018 et vice-président principal, Programme d'avions Global 7500 et Programme d'avions Global 8000 au sein de Aviation depuis septembre 2015.

- Paul Sislian occupe le poste de vice-président exécutif, Exploitation et excellence opérationnelle depuis octobre 2020; auparavant il était chef de l'exploitation de Aviation depuis juin 2019, président de Bombardier Aérostructures depuis février 2019 et chef de l'exploitation de Aviation depuis septembre 2015.
- Melinda Rogers-Hixon s'est jointe au conseil d'administration de Bombardier le 6 mai 2021. Elle siège au conseil d'administration de Rogers Communications Inc., entreprise de télécommunications, depuis janvier 2002 et en assume la vice-présidence depuis 2018. Elle est également vice-présidente du conseil de la Fiducie de contrôle Rogers depuis 2008.
- Eric Sprunk s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 6 mai 2021. Il était chef de l'exploitation de Nike, Inc. depuis 2013 jusqu'au moment de quitter ses fonctions en août 2020.
- Annie Torkia Lagacé occupe le poste de vice-présidente principale, Affaires juridiques et secrétaire de la Société de Bombardier depuis décembre 2020; auparavant, elle a été vice-présidente exécutive de Stornoway Diamond Corporation de novembre 2014 à juin 2020.
- Antony N. Tyler s'est joint au conseil d'administration de Bombardier le 11 mai 2017. Il a été directeur général et chef de la direction de l'Association internationale du transport aérien, poste qu'il a occupé de 2011 jusqu'à sa retraite en septembre 2016.

POURSUITES

Dans le cours normal des affaires, la Société est défenderesse dans certaines poursuites judiciaires devant diverses cours ou d'autres tribunaux, notamment en matière de responsabilité liée à des produits et de différends contractuels avec des clients et d'autres tiers. L'approche de la Société consiste à se défendre avec vigueur dans ces causes.

Bien que la Société ne puisse prédire l'issue des poursuites en cours au 31 décembre 2021, selon l'information actuellement disponible, la Société ne s'attend pas à ce que la résolution de ces poursuites judiciaires ait une incidence défavorable importante sur sa situation financière.

Suède

Depuis le quatrième trimestre de 2016, les autorités policières suédoises mènent une enquête portant sur des allégations à l'égard d'un contrat conclu en 2013 visant la fourniture d'équipement et de services de signalisation à Azerbaijan Railways ADY (« contrat d'ADY »). En octobre 2016, la Société a déclenché un examen interne par suite de ces allégations, lequel est mené par des conseillers en comptabilité judiciaire externes, sous la supervision des Affaires juridiques et de conseillers juridiques externes. L'examen interne suit toujours son cours. Le 18 août 2017, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre une personne qui était alors à l'emploi de la filiale suédoise de la Société, cette personne étant également passible d'accusations de trafic d'influence. Le procès visant ces accusations s'est tenu du 29 août au 20 septembre 2017. Aucune accusation n'a été portée contre la filiale de la Société. La personne qui était alors un employé a été acquittée de toutes les accusations qui pesaient sur elle dans une décision rendue le 11 octobre 2017. Cette décision relative à toutes les accusations a été portée en appel le 25 octobre 2017 par l'autorité chargée des poursuites. Le 19 juin 2019, l'autorité chargée des poursuites a confirmé que l'acquittement lié à l'accusation de trafic d'influence n'est plus porté en appel; par conséquent, l'acquittement lié à cette accusation tient lieu de jugement définitif. L'affaire est toujours en instance auprès de la Cour d'appel suédoise qui fixera probablement une date pour le procès en appel. Le 9 juin 2021, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre un autre ancien employé de la filiale suédoise de la Société. Le procès s'est déroulé du 11 novembre au 24 novembre 2021. Le 22 décembre 2021, l'ancien employé a été acquitté par la Cour de district de la Suède. Un avis d'appel a été déposé par l'autorité chargée des poursuites le 12 janvier 2022. Aucune date n'a encore été fixée pour le procès en appel devant la Cour d'appel suédoise.

Le contrat d'ADY fait l'objet d'une vérification par le Groupe de la Banque mondiale conformément à ses droits de vérification contractuels. La vérification se poursuit. La politique de la Société est de se conformer à toutes les lois applicables, et elle collabore dans la mesure du possible dans le cadre de l'enquête et de la vérification. Comme ce qui a été rapporté publiquement dans les médias, le 15 novembre 2018, la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale a envoyé une lettre de demande de justification à Bombardier qui présentait la position de la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale à l'égard d'allégations de collusion, de corruption, de fraude et d'obstruction relativement au contrat d'ADY. La Société a été invitée à répondre à ces constatations préliminaires et y a répondu. Comme le processus de vérification de la Banque mondiale est soumis à des règles strictes en matière de confidentialité, la Société ne peut que réitérer qu'elle est en profond désaccord avec les allégations et les constatations préliminaires exposées dans la lettre.

Le 10 février 2020, les conseillers juridiques de Bombardier dans le cadre de l'audit du Groupe de la Banque mondiale ont reçu une lettre du ministère américain de la Justice exigeant la communication des documents et de l'information relatifs au contrat d'ADY. Bombardier coopère avec le ministère de la Justice à cet égard et est en train de fournir les documents et les renseignements demandés.

L'examen interne de la Société sur les allégations est en cours, mais, selon l'information connue de la Société pour l'instant, rien ne porte à croire qu'un pot-de-vin ait été versé ou offert à un agent public ou que toute autre activité criminelle quelconque impliquant Bombardier ait eu lieu.

Bien que cette affaire ait trait au secteur Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à la poursuite et demeure imputable à Alstom, en tant qu'acquéreur de Transport, dans l'éventualité où elle subirait des préjudices dans le cadre de cette affaire.

Transnet

La Société a appris dans différents médias la création d'une commission judiciaire d'enquête sur des allégations de captation de l'État, de corruption et de fraude dans le secteur public, y compris des organes de l'État (« Commission Zondo »), pour laquelle le mandat a été publié par voie de proclamation présidentielle le 25 janvier 2018. Avant et après la création de la Commission Zondo, des allégations d'irrégularités ont été rapportées dans les médias relativement à des achats multiples concernant la livraison de 1064 locomotives par l'exploitant ferroviaire sud-africain Transnet Freight Rail. Le 7 septembre 2018, Bombardier Transportation South Africa (Pty.) Ltd. (BTSA) a été informé que l'Unité d'enquête spéciale, une agence d'enquête judiciaire au sein du ministère de la Justice d'Afrique du Sud, avait ouvert une enquête relativement à l'acquisition des 1064 locomotives par Transnet en 2014.

La Société a mené un examen interne par l'intermédiaire de conseillers externes sous la supervision de conseillers juridiques. Selon l'information dont la Société dispose en ce moment, rien ne porte à croire que la Société a été impliquée dans une malversation relativement à l'achat par Transnet de 240 locomotives TRAXX de Bombardier Transport. Suivant la vente du secteur Transport à Alstom, cette dernière assume la gestion de la Commission Zondo et des questions liées à l'Unité d'enquête spéciale dans cette affaire.

Le 11 janvier 2021, les conseillers juridiques de Bombardier ont reçu une demande supplémentaire du ministère de la Justice exigeant la communication des documents et de l'information relatifs aux contrats avec Transnet et la société de transport ferroviaire sud-africaine Passenger Rail Agency of South Africa, ainsi que sur la vente connexe alléguée d'un avion *Global 6000*. Bombardier coopère avec les demandes en cours du ministère de la Justice. Aussi, bien que l'Autorité nationale chargée des poursuites (NPA) en Afrique du Sud ne lui ait acheminé aucune demande, la Société comprend que la NPA mène une enquête au sujet des contrats avec Transnet.

Bien que cette affaire ait trait au secteur Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à cette affaire et demeure imputable à Alstom, en tant qu'acquéreur de Transport, dans certaines circonstances.

Indonésie

En mai 2020, le Tribunal indonésien en matière de corruption a condamné l'ancien PDG de Garuda Indonésie (Persero) TBK ainsi qu'un collaborateur pour corruption et blanchiment d'argent en lien avec cinq processus d'approvisionnement impliquant différents manufacturiers, incluant le processus se rapportant à l'acquisition et à la location en 2011-2012 d'appareils Bombardier *CRJ1000* par Garuda Indonésie (Persero) TBK (« Transactions Garuda »). Aucune accusation n'a été portée contre la Société ni aucun de ses administrateurs, dirigeants ou employés. La Société a immédiatement entrepris un processus interne de révision concernant les Transactions Garuda qui est conduit par des conseillers juridiques externes.

La Société a également été informée que le Serious Fraud Office (SFO) du R.-U. a lancé une enquête au sujet des Transactions Garuda. La Société a rencontré le SFO afin de discuter du processus de révision interne qu'elle a entrepris et de l'assistance potentielle pouvant être offerte au SFO sur une base volontaire.

L'enquête du SFO ainsi que le processus de révision interne sont toujours en cours. Le 26 février 2021, les conseillers juridiques de Bombardier ont reçu une demande du ministère de la Justice visant la communication des documents et de l'information relatifs aux Transactions Garuda. Bombardier coopère avec les demandes en cours du ministère de la Justice. Le 27 juillet 2021, Bombardier a reçu une communication de la part du groupe des Enquêtes internationales et de nature délicate de la GRC l'informant qu'il lancerait une enquête sur cette affaire et exigeant la transmission de documents de la part de la Société.

Demande reçue de la part de certains porteurs de billets de premier rang échéant en 2034

Le 31 janvier 2022, la Société a reçu une lettre (la « lettre ») de la part du conseiller juridique de certains porteurs de billets de premier rang 7,450 % échéant en 2034 (les « billets échéant en 2034 ») et a appris que ces porteurs avaient également déposé une plainte devant la Cour suprême de l'État de New York (l'« action »), qui revient sur des demandes faites en avril 2021 dans une lettre destinée à la Société (la « lettre d'avril 2021 ») selon lesquelles, essentiellement, les dessaisissements d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme de biréacteurs régionaux et sa division Aérostructures, constituent un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2034, et qui soutiennent en outre que les mesures prises par la Société en mai 2021, lesquelles portent sur les questions soulevées dans la lettre d'avril 2021, ont violé les droits de ces porteurs. La Société estime que ces allégations sont sans fondement et elle entend se défendre avec vigueur contre l'action.

Action collective

Le 15 février 2019, la Société s'est vu signifier une requête se rapportant à une autorisation d'exercer un recours conformément à l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et une demande d'autorisation d'intenter une action collective devant la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et MM. Alain Bellemare et John Di Bert (Requête) (anciennement respectivement le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier) afin de réclamer des dommages-intérêts d'un montant indéterminé relativement à des déclarations fausses et trompeuses alléguées visant les activités, l'exploitation, les revenus et les flux de trésorerie disponibles de la Société, notamment une omission alléguée de présenter en temps opportun de faits importants concernant ses prévisions pour 2018. Dans la composante action collective de la Requête, le demandeur, Denis Gauthier, cherche à représenter toutes les personnes et entités qui ont acheté ou acquis des titres de Bombardier au cours de la période du 2 août 2018 au 8 novembre 2018 inclusivement, et qui ont détenu l'ensemble ou une partie de ces titres jusqu'au 8 novembre 2018. Le recours conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et l'action collective requièrent tous les deux une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante. D'ici là, aucune créance pécuniaire n'est en cours contre les défendeurs dans le cadre de ces poursuites devant les tribunaux.

Bombardier Inc. et MM. Bellemare et Di Bert contestent cette Requête. Selon le point de vue préliminaire de la Société à ce stade-ci, la possibilité que ces poursuites devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres à l'égard de chaque catégorie de titres de la Société inscrits à la cote d'une bourse est Services aux investisseurs Computershare Inc. à son bureau principal dans chacune des villes canadiennes suivantes : Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

CONTRATS IMPORTANTS ET DOCUMENTS TOUCHANT LES PORTEURS DE TITRES

Contrats importants

Aucun contrat important n'a été déposé sur SEDAR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Certains documents touchant les droits des porteurs de titres

En outre, ci-dessous figure une liste des actes de fiducie auxquels la Société est partie et qui se rapportent aux billets et aux débetures de la Société émis et en circulation au 31 décembre 2021, lesquels ont tous été déposés sur SEDAR conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* :

- a) l'acte de fiducie daté du 27 novembre 2017 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,50 % d'un capital global de 1 000 millions \$ venant à échéance en décembre 2024;
- b) l'acte de fiducie daté du 13 mars 2015 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,50 % d'un capital global de 1 500 millions \$ venant à échéance en mars 2025;
- c) l'acte de fiducie daté du 8 juin 2021 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,125 % d'un capital global de 1,2 milliard \$ venant à échéance en 2026;
- d) l'acte de fiducie daté du 20 décembre 1996 entre Bombardier, à titre d'émetteur, et Compagnie Montréal Trust (maintenant Société de fiducie Computershare du Canada), à titre de fiduciaire et d'agent chargé de la tenue des registres, prévoyant l'émission des débetures 7,35 % d'un capital global de 150 millions \$ CAN venant à échéance en décembre 2026;
- e) l'acte de fiducie daté du 7 mars 2019 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,875 % d'un capital global de 2 000 millions \$ venant à échéance en avril 2027;
- f) l'acte de fiducie daté du 12 août 2021 entre Bombardier, à titre d'émetteur, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, prévoyant l'émission des billets de premier rang 6,000 % d'un capital global de 750 millions \$ venant à échéance en 2028;

- g) l'acte de fiducie daté du 21 avril 2004 entre Bombardier, à titre d'émetteur, et Bank of New York Mellon (à titre de successeur aux droits de JPMorgan Chase Bank), à titre de fiduciaire et d'agent chargé de la tenue des registres, prévoyant l'émission des billets à 7,45 % d'un capital global de 250 millions \$ venant à échéance en mai 2034¹;
- h) le premier acte de fiducie complémentaire daté du 11 mai 2021 entre Bombardier, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, s'ajoutant à l'acte de fiducie daté du 27 novembre 2017 prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,500 % venant à échéance en 2024;
- i) le premier acte de fiducie complémentaire daté du 11 mai 2021 entre Bombardier, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, s'ajoutant à l'acte de fiducie daté du 13 mars 2015 prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,50 % venant à échéance en 2025;
- j) le premier acte de fiducie complémentaire daté du 21 mai 2021 entre Bombardier et la Société de fiducie Computershare du Canada (auparavant Compagnie Montréal Trust – Montreal Trust Company), s'ajoutant à l'acte de fiducie daté du 20 décembre 1996 prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,35 % venant à échéance en 2026;
- k) le premier acte de fiducie complémentaire daté du 11 mai 2021 entre Bombardier, Deutsche Bank Trust Company Americas, à titre de fiduciaire américain, d'agent chargé de la tenue des registres américain, d'agent payeur américain et d'agent des transferts américain et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire canadien, d'agent chargé de la tenue des registres canadien et d'agent des transferts canadien, s'ajoutant à l'acte de fiducie daté du 7 mars 2019 prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,875 % venant à échéance en 2027; et
- l) le premier acte de fiducie complémentaire daté du 20 mai 2021 entre Bombardier et The Bank of New York Mellon en tant que successeur de JPMorgan Chase Bank, National Association (auparavant connue sous le nom de JPMorgan Chase Bank), à titre de fiduciaire, s'ajoutant à l'acte de fiducie daté du 21 avril 2004 prévoyant l'émission des billets de premier rang 7,45 % venant à échéance en 2034.

¹ Par suite de l'émission à un investisseur institutionnel le 18 mai 2021 de billets 7,45 % venant à échéance en mai 2034 d'un capital additionnel de 260 millions \$, le capital global total des billets 7,45 % venant à échéance en mai 2034 s'élève à 510 millions \$.

Chacune des séries de billets et de débentures mentionnées ci-dessus peut être rachetée au gré de Bombardier à tout moment au prix de rachat applicable (qui peut être une prime « compensatoire » usuelle) indiqué dans les actes de fiducie respectifs régissant ces instruments. Les séries de billets et de débentures susmentionnées sont non garanties et ne sont pas garanties par une filiale de Bombardier. Les actes de fiducie respectifs aux termes desquels les billets et les débentures ont été émis contiennent des clauses restrictives et des dispositions en cas de défaut usuelles pour des instruments de créance de qualité, y compris des restrictions rattachées aux privilèges et priorités, aux regroupements et fusions et aux ventes d'actifs. Si un cas de défaut se produit et se poursuit, le fiduciaire ou les porteurs d'au moins 25 % du capital des billets alors en circulation aux termes des actes de fiducie respectifs régissant les émissions de billets susmentionnées peuvent déclarer que tous ces billets sont dus et payables immédiatement (cette échéance du terme étant automatique en cas de faillite ou d'insolvabilité de la Société).

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur indépendant qui a préparé le rapport des auditeurs aux actionnaires de Bombardier Inc. conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé à la Société qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce code est équivalent ou semblable aux codes de déontologie applicables aux comptables professionnels agréés dans les autres provinces du Canada.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Information sur le comité d'audit

Diane Giard est présidente du comité d'audit, dont les autres membres sont Anthony R. Graham, August W. Henningsen et Eric Sprunk; chacun d'eux est indépendant et possède des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

La charte du comité d'audit est reproduite à l'annexe 1 jointe à la présente notice annuelle.

La formation et l'expérience pertinente de chaque membre du comité d'audit sont décrites ci-dessous.

Diane Giard (présidente) M^{me} Giard a été nommée à titre de présidente du comité d'audit avec prise d'effet le 5 juin 2018. Elle a été, de mars 2017 jusqu'à sa retraite en juin 2018, première vice-présidente à la direction, Particuliers-Entreprises et Marketing de la Banque Nationale du Canada. Elle s'est jointe à la Banque Nationale du Canada en 2011 à titre de première vice-présidente à la direction, Marketing et, moins d'un an plus tard, est devenue responsable du secteur Particuliers-Entreprises. Elle possède plus de 30 ans d'expérience dans le domaine bancaire, dont plusieurs années à La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia) à laquelle elle s'est jointe en 1982 et où elle a occupé différents postes de haute direction à responsabilités croissantes, y compris celui de vice-présidente principale, Région Québec et Est de l'Ontario. M^{me} Giard est titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal.

Anthony R. Graham M. Graham a été nommé à titre de membre du comité d'audit à la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 2 mai 2019. Il est président du conseil, président et chef de la direction de Sumarria Inc. Il a agi à titre de vice-président du conseil de Wittington Investments, Limited de mai 2014 à mai 2019, après avoir occupé le poste de président de celle-ci depuis 2000. Avant de se joindre à Wittington Investments, Limited, il a occupé divers postes de direction au Canada et au Royaume-Uni auprès de la Financière Banque Nationale Inc. Il a étudié à l'Université Western Ontario et est titulaire d'un doctorat honorifique en droit de la Brock University. Il est membre du comité d'audit de Graymont Limited et a été membre des comités d'audit de la Banque le Choix du Président, de George Weston limitée et des Compagnies Loblaw limitée.

August W. Henningsen M. Henningsen a été nommé à titre de membre du comité d'audit à la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 6 mai 2021. Il a été chef de la direction de Lufthansa Technik AG d'avril 2000 jusqu'à sa retraite en avril 2015. Il a auparavant été directeur général et chef de la direction d'Ameco Beijing d'août 1997 à mars 2001. Il a commencé sa carrière chez Lufthansa en 1979 et a occupé plusieurs postes à responsabilités croissantes au sein du groupe Lufthansa jusqu'en juillet 1997. Il est titulaire d'une maîtrise en génie mécanique et aéronautique de l'Université technique de Braunschweig. M. Henningsen est président du conseil d'administration de l'aéroport de Hambourg et siège également au conseil d'administration de Lufthansa Technik AG.

Eric Sprunk M. Sprunk a été nommé à titre de membre du comité d'audit à la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 6 mai 2021. Il était, jusqu'à ce qu'il ait quitté ses fonctions en août 2020, chef de l'exploitation de Nike, Inc. depuis 2013. Au cours de sa carrière de 27 ans au sein de Nike, M. Sprunk a occupé divers postes de haute direction à responsabilités croissantes, notamment ceux de vice-président directeur, division mondiale des produits et du merchandising de 2008 à 2013 et de vice-président directeur et directeur général, division mondiale de la chaussure de 2001 à 2008. Il siège au conseil d'administration de General Mills et préside le comité de la responsabilité publique de cette dernière en plus d'être membre de son comité d'audit. M. Sprunk est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et en comptabilité de l'Université du Montana.

Nomination des auditeurs

Pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a facturé à la Société les honoraires suivants pour des services :

Honoraires	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Honoraires d'audit	2 894 000 \$	8 469 000 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	644 000 \$	2 422 000 \$
Honoraires pour services fiscaux	2 501 000 \$	5 475 000 \$
Autres honoraires	— \$	23 000 \$
Honoraires totaux	6 039 000 \$	16 389 000 \$

Dans le tableau ci-dessus, les expressions figurant dans la colonne « Honoraires » ont le sens suivant : « Honoraires d'audit » désigne tous les honoraires versés relativement à des services d'audit, soit les services professionnels fournis par les auditeurs indépendants de la Société aux fins de l'audit de ses états financiers annuels consolidés et de ceux de ses filiales et de l'examen des états financiers trimestriels consolidés de la Société ainsi que les services habituellement fournis par les auditeurs indépendants de la Société relativement aux dépôts et aux engagements prévus par la loi ou par un règlement; « Honoraires pour services liés à l'audit » désigne le total des honoraires facturés pour des services de certification et des services connexes fournis par les auditeurs indépendants de la Société qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen de ses états financiers consolidés et qui ne sont pas compris dans les « Honoraires d'audit », notamment les audits des régimes d'avantages sociaux des employés de la Société et d'autres services d'attestation, ainsi que les services de vérification diligente et autres services connexes; « Honoraires pour services fiscaux » désigne le total des honoraires facturés pour des services professionnels fournis par les auditeurs indépendants de la Société en matière de conformité fiscale, de conformité pour les expatriés et la mobilité internationale, de conseils fiscaux et de planification fiscale, notamment la préparation ou l'examen des déclarations de revenus et de la documentation relative aux prix de transfert et l'assistance en matière d'audit fiscal, fournis à la Société et à ses nombreuses filiales dans le monde entier; et « Autres honoraires » désigne le total des honoraires facturés pour des produits et des services fournis par les auditeurs indépendants de la Société qui ne sont pas visés par les « Honoraires d'audit », les « Honoraires pour services liés à l'audit » et les « Honoraires pour services fiscaux », lesquels comprennent surtout des services d'évaluation des risques en matière de cybersécurité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le comité d'audit a examiné la question de savoir si la prestation de services autres que des services d'audit est compatible avec le maintien de l'indépendance des auditeurs indépendants de la Société. Le comité d'audit a adopté une politique qui interdit à la Société d'engager ses auditeurs indépendants afin qu'ils fournissent des services faisant partie des catégories de services « interdits » qui ne sont pas liés à l'audit; cette politique exige également que soient approuvés au préalable par ce comité les services d'audit et les autres services faisant partie de certaines catégories autorisées de services non liés à l'audit.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires sur la Société, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la direction et les prêts qui leur ont été consentis par la Société, les principaux porteurs des titres de la Société et des titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base de titres de capitaux propres, sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour son plus récent exercice complet. Des renseignements financiers supplémentaires sont présentés dans les états financiers et dans le rapport de gestion de la Société pour son plus récent exercice complet. Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Toutes les informations intégrées par renvoi dans la présente notice annuelle figurent ou sont comprises dans un des documents d'information continue de la Société déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens, lesquels peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Lorsqu'une section de la présente notice annuelle intègre par renvoi des informations provenant d'un des autres documents d'information continue de la Société, cette section renvoie expressément au document dans lequel cette information figure ou est incluse, de même qu'à la section pertinente.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle contient des énoncés prospectifs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations portant sur les objectifs, les anticipations et les perspectives et les prévisions à propos de divers indicateurs financiers et globaux et sources d'apport connexes, les cibles, les buts, les priorités, les marchés et les stratégies, la situation financière, la performance financière, la position sur le marché, les capacités, la position en regard de la concurrence, les cotes de crédit, les croyances, les perspectives, les plans, les attentes, les anticipations, les estimations et les intentions de la Société; les perspectives de l'économie générale et les perspectives commerciales, les perspectives et les tendances d'une industrie; la valeur pour le client; la demande prévue de produits et de services; la stratégie de croissance; le développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées; les dates prévues ou fixées de la mise en service de produits et de services, des commandes, des livraisons, des essais, des délais, des certifications et de l'exécution des commandes en général; la position de la Société en regard de la concurrence; les attentes à l'égard de la composition des revenus et du carnet de commandes; l'incidence prévue du cadre législatif et réglementaire et des procédures judiciaires; la robustesse de la structure du capital et du bilan, la solvabilité, les liquidités et sources de financement disponibles de la Société, les besoins financiers prévus et l'examen continu des solutions de rechange stratégiques et financières de la Société; la mise en place d'améliorations de la productivité, de gains d'efficacité opérationnelle et d'initiatives de réduction des coûts et de restructuration, ainsi que les coûts prévus s'y rapportant, les avantages attendus et le calendrier connexe; la transition prévue vers un cycle de croissance et la génération de liquidités; les attentes, les objectifs et les stratégies en matière de remboursement de la dette, de refinancement à l'échéance et de réduction des coûts d'intérêts, les attentes à l'égard de la disponibilité des programmes d'aide gouvernementale; la conformité aux clauses financières restrictives; les attentes à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur les actions privilégiées de la Société; les intentions et les objectifs à l'égard des programmes, des actifs et des activités de la Société et l'incidence de la pandémie de COVID-19 en cours sur ce qui précède et l'efficacité des plans et des mesures que la Société a mis en place à cet égard; et les attentes à l'égard de la vigueur de la reprise du marché et de l'économie après la pandémie de COVID-19.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « devoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « planifier », « entrevoir », « croire », « continuer », « maintenir » ou « aligner », la forme négative de ces termes, leurs variations ou une terminologie semblable. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes, perspectives et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de ses activités et de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Le lecteur est prévenu que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société formule des hypothèses et ils sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que les résultats réels de la Société de périodes futures pourraient différer de façon importante des résultats prévus décrits dans les énoncés prospectifs. Bien que la Société juge ces hypothèses raisonnables et appropriées selon l'information actuellement à sa disposition, il existe un risque qu'elles ne soient pas exactes. Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs formulés dans la présente notice annuelle comportent les hypothèses significatives suivantes : la croissance du marché de l'aviation d'affaires et l'augmentation de la part de la Société dans ce marché; la détermination appropriée des économies de coût récurrentes et l'exécution du plan de réduction des coûts de la Société; l'optimisation de notre portefeuille immobilier, notamment par la vente ou une autre transaction visant des actifs immobiliers à des conditions favorables; et l'accès à des facilités de fonds de roulement selon les modalités du marché. Pour de plus amples renseignements, y compris à l'égard des autres hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs figurant dans la présente notice annuelle, voir la rubrique Prévisions et énoncés prospectifs du rapport de gestion qui peut être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Compte tenu de l'incidence de l'évolution de la situation entourant la pandémie de COVID-19 en cours, y compris en raison de l'émergence de

variants, et de la réponse connexe de la Société, des gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux), des autorités de réglementation, des entreprises, des fournisseurs, des clients, des contreparties et des fournisseurs de services tiers, l'incertitude inhérente aux hypothèses de la Société est plus importante que celle des exercices précédents.

Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, notons, sans s'y limiter, les risques liés à la conjoncture économique générale, au contexte commercial de la Société (tels les risques liés au développement de nouveaux produits et services; au développement de nouvelles activités; au carnet de commandes; à la continuation de la transformation en une entreprise axée exclusivement sur les avions d'affaires; à la certification de produits et services; à l'exécution des commandes; aux pressions sur les flux de trésorerie et sur les dépenses en immobilisations exercées par le caractère saisonnier et cyclique; à la mise en œuvre de notre stratégie, de nos améliorations visant la productivité, de nos gains d'efficacité opérationnelle et de nos initiatives de restructuration et de réduction des coûts; aux partenaires commerciaux; aux pertes découlant de réclamations au titre de sinistres et de garanties sur la performance des produits; aux procédures réglementaires et judiciaires; aux risques liés à l'environnement et à la santé et sécurité; à la dépendance de la Société à l'égard de certains clients, contrats et fournisseurs; à la chaîne d'approvisionnement; aux ressources humaines, y compris l'accessibilité globale à une main-d'œuvre qualifiée; à la dépendance à l'égard des systèmes informatiques; à la dépendance à l'égard des droits relatifs à la propriété intellectuelle et à leur protection; aux risques liés à la réputation; à la gestion des risques, aux questions fiscales; et au caractère adéquat de la couverture d'assurance), au financement (tels les risques liés aux liquidités et à l'accès aux marchés financiers; aux régimes d'avantages de retraite; à l'exposition au risque de crédit; aux obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts; aux clauses restrictives de conventions d'emprunt; à la dépendance à l'égard des stratégies de gestion de la dette et de réduction des coûts d'intérêts, et à la dépendance à l'égard de l'aide gouvernementale), aux risques de marché (telles les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'augmentation des prix des produits de base; et les fluctuations du taux d'inflation). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes dans la section Autres du rapport de gestion qui peut être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les facteurs mentionnés précédemment peuvent être exacerbés par la pandémie de COVID-19 en cours et avoir une incidence considérablement plus grave sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société que si une telle pandémie n'avait pas eu lieu. En raison de la pandémie de COVID-19 actuelle, les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter : les risques liés à l'incidence et aux répercussions de la pandémie de COVID-19 en cours sur la conjoncture économique et les marchés des capitaux et l'incidence connexe sur notre entreprise, nos activités, nos sources de financement, nos liquidités, notre situation financière, nos marges, nos perspectives et nos résultats; l'incertitude à l'égard de l'ampleur et de la durée des perturbations économiques par suite de la pandémie de COVID-19 et des répercussions connexes sur la demande des produits et services de la Société; l'incertitude à l'égard de la reprise du marché et de l'économie après la pandémie de COVID-19; les mesures d'urgence et les restrictions décrétées par les autorités de la santé publique ou les gouvernements, les réponses des gouvernements et des institutions financières en matière de politique fiscale et monétaire; la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale, des fournisseurs, des clients, de la main-d'œuvre, des contreparties et des fournisseurs de services tiers; la perturbation additionnelle des activités opérationnelles, des commandes et des livraisons; les risques liés à la technologie, à la protection des renseignements personnels; à la cybersécurité et à la réputation; et d'autres événements défavorables imprévus.

Le lecteur est prévenu que la présente liste de facteurs pouvant influencer sur la croissance, les résultats et le rendement futurs n'est pas exhaustive et qu'il ne faudrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. D'autres risques et incertitudes que la Société ne connaît pas ou qu'elle considère comme non importants à l'heure actuelle pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs de la Société. Les énoncés prospectifs décrits aux présentes reflètent les attentes de la Société à la date de la présente notice annuelle et pourraient subir des modifications après cette date. À moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, la

Société nie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

ANNEXE 1

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

BOMBARDIER INC.

Comité d'audit

1. Membres et quorum

- Au moins trois administrateurs, qui seront tous indépendants (sauf dans la mesure permise par les lois, règles et règlements applicables tel qu'il est déterminé par le conseil d'administration).
- Tous les membres du comité d'audit doivent posséder des compétences financières ou doivent acquérir des compétences financières dans un délai raisonnable après leur nomination au comité d'audit; un membre du comité d'audit possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de Bombardier.
- Quorum : une majorité des membres.

2. Fréquence et dates des réunions

- Normalement selon le calendrier des réunions du conseil d'administration de Bombardier (conseil d'administration).
- Au moins quatre fois l'an et au besoin.

3. Président du comité d'audit

Un des membres du comité d'audit agira à titre de président du comité. Les responsabilités du président du comité d'audit comprennent :

A. DIRIGER LE COMITÉ D'AUDIT DE MANIÈRE À AMÉLIORER SON EFFICACITÉ

- veiller à ce que le comité d'audit soit formé d'une équipe homogène et fournir le leadership nécessaire pour parvenir à cette fin;
- veiller à ce que les ressources qui sont disponibles pour le comité d'audit (et en particulier l'information pertinente et ponctuelle) soient suffisantes pour l'aider dans son travail.

B. GÉRER LE COMITÉ D'AUDIT

- préparer l'ordre du jour du comité d'audit de concert avec le vice-président principal et chef de la direction financière, et avant la réunion du comité d'audit, faire circuler l'ordre du jour aux membres du comité d'audit;
- adopter des procédures pour s'assurer que le comité d'audit peut faire son travail d'une façon efficace, superviser la composition et la structure du comité d'audit, établir le calendrier des réunions et les gérer;
- veiller à ce que la procédure aux réunions du comité d'audit prévoit suffisamment de temps pour permettre une discussion sérieuse des questions pertinentes;
- veiller à ce que les décisions prises au cours des réunions du comité d'audit et toute question importante examinée lors de ces réunions soient rapportées au conseil d'administration à sa prochaine réunion régulière.

4. Mandat du comité d'audit

A. BUT

i. SUPERVISION DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET DE L'AUDIT

Le comité d'audit est un comité du conseil d'administration qui a été constitué afin d'aider celui-ci à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne :

- le processus de présentation de l'information financière;
- l'auditeur indépendant; et
- le service audit d'entreprise et évaluation des risques.

ii. SURVEILLANCE DE LA GESTION DES RISQUES

Le comité d'audit aide également le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne :

- les questions liées à la gestion des risques;
- les activités de financement de Bombardier;
- la gestion de la capitalisation du régime de retraite;
- les questions environnementales; et
- toute autre question déléguée au comité d'audit par le conseil d'administration.

B. OBJECTIFS

Les objectifs du comité d'audit sont les suivants :

- aider les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de reddition de comptes;
- favoriser le maintien de bonnes communications entre les administrateurs et l'auditeur indépendant;
- favoriser le maintien de l'indépendance de l'auditeur indépendant;
- avec la collaboration du vice-président principal et chef de la direction financière, veiller à ce qu'un système approprié de contrôle interne au niveau de la comptabilité et des finances et un cadre approprié de gestion des risques soient maintenus eu égard aux risques et aux expositions aux risques importants auxquels Bombardier peut faire face;
- maintenir la crédibilité et l'objectivité des rapports financiers;
- étudier et évaluer toute question qui soulève des préoccupations importantes au sein du comité d'audit avec la collaboration, si le comité d'audit le juge nécessaire, du chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente) et/ou de l'auditeur indépendant.

C. RÉUNIONS

- Tout membre du comité d'audit ou l'auditeur indépendant ou le chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente) peut demander que le comité se réunisse.
- Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction, le vice-président principal et chef de la direction financière assistent à toutes les réunions du comité d'audit, sauf à la partie, le cas échéant, qui constitue une séance privée à laquelle la présence de l'un ou l'autre de ces membres de la direction n'est pas jugée nécessaire, tel qu'il est déterminé par le comité d'audit.
- Le président et chef de la direction peut choisir de n'assister qu'à la partie de la réunion du comité d'audit durant laquelle les états financiers consolidés trimestriels ou annuels de Bombardier, selon le cas, le rapport de gestion s'y rapportant et le communiqué de presse qui doit être émis sur les états financiers consolidés sont examinés par les membres du comité d'audit.

- L'auditeur indépendant et le chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente) disposent de voies de communication directe avec le comité d'audit et reçoivent avis de toutes les réunions du comité d'audit et ont le droit d'y assister, sauf à la partie de la réunion, le cas échéant, qui constitue une séance privée à laquelle leur présence n'est pas jugée nécessaire.
- En ce qui a trait aux finances et à la gestion des risques, le trésorier dispose de voies de communication directe avec le comité d'audit et reçoit avis de toutes les réunions du comité d'audit et y assiste, sauf à la partie de la réunion, le cas échéant, qui constitue une séance privée à laquelle sa présence n'est pas jugée nécessaire.
- Le président et chef de la direction, le vice-président principal et chef de la direction financière, le chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente) ou tout autre représentant de la direction dont la présence est requise par le président du comité d'audit ou l'un des membres du comité d'audit, et l'auditeur indépendant rencontrent séparément le comité d'audit en séance privée tenue dans le cadre d'une réunion, au moins une fois l'an.
- Les procès-verbaux des réunions du comité d'audit sont conservés par le secrétaire de la Société. Les documents examinés par le comité d'audit sont conservés par le secrétaire de la Société. Une copie du procès-verbal des réunions ou des documents à l'appui est mise à la disposition de tout administrateur de Bombardier qui en fait la demande auprès du secrétaire de la Société.

D. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

- En ce qui a trait au conseil d'administration et à la présentation de l'information financière :
 - a. Aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance envers les actionnaires, les actionnaires éventuels, les milieux financiers et le public relativement aux états financiers de Bombardier et à ses pratiques en matière de présentation de l'information financière ainsi qu'au système de contrôle interne au niveau de la comptabilité et des finances, à l'audit d'entreprise et l'évaluation des risques, aux systèmes d'information de gestion, à l'audit annuel externe des états financiers de Bombardier et à la conformité de Bombardier aux lois et aux règlements ainsi qu'à son propre code d'éthique.
 - b. Maintenir des voies de communication directe avec la direction de Bombardier, le chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente) et l'auditeur indépendant.
 - c. Passer en revue, avant leur divulgation, les états financiers consolidés trimestriels, le rapport de gestion s'y rapportant ainsi que le communiqué de presse portant sur les résultats financiers trimestriels de Bombardier et, s'il y a lieu, recommander au conseil d'administration leur approbation et divulgation.
 - d. Passer en revue, avant leur divulgation, les états financiers consolidés audités annuels, le rapport de gestion s'y rapportant et le communiqué de presse portant sur les résultats financiers consolidés annuels de Bombardier et, s'il y a lieu, recommander au conseil d'administration leur approbation et divulgation.
 - e. Passer en revue la présentation et l'impact de questions importantes, inhabituelles ou délicates, comme la divulgation d'opérations entre personnes apparentées, d'événements importants non récurrents, de risques importants et de modifications apportées aux provisions ou aux estimations ou aux réserves comprises dans tout état financier.
 - f. Obtenir des explications, en vue de leur communication au conseil d'administration, relativement à tout écart significatif entre des périodes d'information comparables.
 - g. Passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités, y compris les cotisations fiscales ou toute situation en matière d'environnement, qui pourraient avoir un effet défavorable important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de Bombardier, ainsi que la manière dont la divulgation en est faite dans les états financiers.
 - h. Passer en revue la pertinence des conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers de Bombardier et étudier les recommandations visant à modifier ces conventions comptables de façon importante.
 - i. Dans la mesure où leur examen n'a pas déjà été effectué par le comité d'audit, examiner et, s'il y a lieu, recommander l'approbation par le conseil d'administration de tous les états financiers

compris dans des prospectus ou dans des notices d'offre, de même que de tous les autres rapports financiers exigés par les organismes de réglementation et nécessitant l'approbation du conseil d'administration.

- j. Passer en revue les déclarations de responsabilité de la direction à l'égard des états financiers, telles que signées par la direction de Bombardier et incluses dans tout document publié.
- k. Veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour passer en revue la communication au public, par Bombardier, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe c) ou d) ci-dessus, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.
- l. Veiller à ce que des procédures soient en place concernant i) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Bombardier au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et ii) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de Bombardier, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
- m. Si le remplacement de l'auditeur indépendant est envisagé, passer en revue toutes les questions se rapportant à un tel remplacement, y compris tout différend entre Bombardier et l'auditeur indépendant relativement à l'opinion de l'auditeur indépendant ou à une réserve ou un commentaire exprimé par celui-ci.
- n. Surveiller l'application de la politique de communication de l'information de Bombardier et, au besoin, la passer en revue et faire des recommandations appropriées à la direction afin de la mettre à jour.
- En ce qui a trait à l'auditeur indépendant :
 - a. Affirmer d'une façon expresse que l'auditeur indépendant est indépendant et doit rendre compte au conseil d'administration et au comité d'audit, et, dans ce contexte, travailler de façon constructive avec l'auditeur indépendant afin d'établir un rapport qui permettra une discussion franche et opportune quant à toute question importante, avec ou sans la présence de la direction, selon ce qui est approprié dans les circonstances.
 - b. Suggérer au conseil d'administration un cabinet de comptables en vue d'une recommandation d'un auditeur indépendant aux actionnaires de Bombardier.
 - c. Passer en revue et faire des recommandations au conseil d'administration sur les honoraires à verser pour l'audit externe.
 - d. Pour chaque exercice financier, en conformité avec les modalités de la politique alors en vigueur sur l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit adoptée par le comité d'audit, passer en revue et approuver les modalités du mandat de l'auditeur indépendant quant i) aux services d'audit annuel et ii) aux services de revue trimestrielle; chacun de ces mandats doit être signé par le président du comité d'audit.
 - e. Pour chaque exercice financier, en conformité avec les modalités de la politique alors en vigueur sur l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit adoptée par le comité d'audit, passer en revue et approuver la portée i) des services d'audit annuel et des autres services liés à l'audit et ii) des services de revue trimestrielle que l'auditeur indépendant fournira; dans ce contexte, s'assurer que l'auditeur indépendant a accès à tous les livres, dossiers et facilités, et à tout le personnel de Bombardier.
 - f. Passer en revue, avec l'auditeur indépendant, le contenu de son rapport relativement aux états financiers consolidés annuels de Bombardier et les résultats de l'audit externe, tout problème important rencontré dans le contexte de l'audit externe, toute recommandation importante effectuée par suite de l'audit externe ainsi que les réponses de la direction et le suivi dans ce contexte et s'assurer que l'auditeur indépendant est satisfait que les estimés comptables et les jugements faits par la direction quant au choix des principes comptables reflètent bien une application appropriée des principes comptables généralement reconnus.
 - g. Passer en revue toute recommandation importante par l'auditeur indépendant aux fins de renforcer les contrôles internes au niveau de la comptabilité et des finances de Bombardier.

- h. Passer en revue toute question importante qui n'a pas été réglée entre la direction et l'auditeur indépendant et qui pourrait avoir des répercussions sur la présentation de l'information financière ou les contrôles internes de Bombardier.
- i. Dans la mesure du possible, évaluer le rendement de l'auditeur indépendant au moins une fois l'an.
- j. S'assurer que l'auditeur indépendant ne fournit pas les services suivants à Bombardier :
 - tenue de livres ou autres services relativement aux dossiers comptables ou aux états financiers de Bombardier;
 - conception et implantation de systèmes d'information financière;
 - services d'évaluation, opinions quant au caractère équitable d'une transaction, ou des rapports quant aux apports en nature;
 - services actuariels;
 - impartition de services d'audit interne;
 - fonctions de gestion;
 - ressources humaines;
 - courtier, conseiller en placements ou services bancaires d'investissement;
 - services juridiques; et
 - services d'expert non liés à l'audit.
- k. Tout service non lié à l'audit requerra l'approbation préalable du comité d'audit en conformité avec les modalités de la politique alors en vigueur sur l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit adoptée par le comité d'audit.
- l. Passer en revue et approuver les politiques de Bombardier en matière d'embauche des associés et des salariés actuels ou anciens de l'auditeur indépendant de Bombardier, que cet auditeur soit actuel ou ancien.
- En ce qui a trait au chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente) :
 - a. Au moins quatre fois par année, selon le calendrier des réunions du conseil d'administration, passer en revue le rapport du chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente) sur les résultats des travaux réalisés par le service audit d'entreprise et évaluation des risques et sur l'organisation, la dotation en personnel et l'indépendance de cette unité.
 - b. Passer en revue et, selon le cas, approuver le plan annuel du service audit d'entreprise et évaluation des risques.
 - c. Évaluer les voies hiérarchiques du service audit d'entreprise et évaluation des risques et émettre les recommandations nécessaires pour préserver l'indépendance du chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente).
 - d. Passer en revue les conclusions d'importance et les recommandations du service audit d'entreprise et évaluation des risques ainsi que les réponses de la direction s'y rapportant.
 - e. Une fois l'an, évaluer la performance du chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente); si les circonstances le justifient, examiner et recommander la destitution du titulaire de ce poste alors en fonction et la nomination de son remplaçant et présenter les résultats et conclusions du comité d'audit au comité des ressources humaines et de la rémunération et au président et chef de la direction de Bombardier.
 - f. Une fois l'an, examiner les dispositions de la charte du service audit d'entreprise et évaluation des risques afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et, au besoin, y apporter les modifications appropriées.
- En ce qui a trait aux finances et à la gestion des risques :
 - a. Périodiquement, i) examiner avec la direction les risques importants de nature financière auxquels Bombardier est exposée et les mesures que la direction a prises pour surveiller, limiter et gérer ces risques, ii) examiner le caractère adéquat des politiques, des procédures et des contrôles élaborés par la direction pour évaluer et gérer ces risques et iii) soumettre ses constatations et ses conclusions au conseil d'administration concernant ces questions;

- b. Examiner les opérations ou projets importants ou inhabituels reliés aux activités continues de Bombardier (comme les coentreprises, les investissements en actions, les contrats à long terme inhabituels et les programmes d'avion), notamment en ce qui concerne les occasions d'affaires importantes, les fusions, les acquisitions, les désinvestissements, les ventes ou achats importants d'actifs et les investissements en actions et soumettre ses constatations et ses conclusions au conseil d'administration et, s'il y a lieu, ses recommandations à des fins d'approbation par celui-ci, puis surveiller périodiquement le rendement de Bombardier relativement à ces opérations ou projets;
- c. Périodiquement, examiner la situation financière de Bombardier, notamment :
- sa structure du capital;
 - son niveau de liquidité et ses besoins à cet égard;
 - sa structure de remboursement de la dette à long terme;
 - ses disponibilités de capital à court terme; et
 - sa politique en matière de dividendes,
- et, au besoin, soumettre des recommandations appropriées au conseil d'administration;
- d. Périodiquement, examiner sa conformité actuelle ou projetée concernant les engagements aux termes de toutes les facilités de crédit et de tous les actes de fiducie;
- e. Périodiquement, examiner les relations de Bombardier avec les agences de notation du crédit et les notes attribuées à Bombardier, y compris toutes les questions susceptibles de s'y rapporter;
- f. Périodiquement, examiner les activités et programmes de financement à l'intention des clients offerts par Bombardier afin de soutenir ses objectifs d'entreprise, y compris les opérations hors bilan, les financements garantis et non garantis, les investissements en actions, les lettres de crédit, les garanties et autres formes de soutien financier et la gestion des obligations connexes éventuelles;
- g. Périodiquement, examiner les politiques, procédures et contrôles en ce qui concerne :
- la couverture de change;
 - les taux d'intérêt; ou
 - les instruments dérivés;
- h. Périodiquement, examiner le programme d'assurance de Bombardier et les risques assurés, y compris la protection relative au dommage matériel, à l'interruption des activités, à la responsabilité, aux administrateurs et aux membres de la direction;
- i. Périodiquement, examiner l'exécution des obligations de Bombardier relativement à ses divers régimes de retraite et le placement de l'actif de ceux-ci et obtenir l'information appropriée concernant les politiques de placement, le rendement des placements, la structure de responsabilité actuarielle, les déficits en matière de capitalisation et déficits comptables et leur incidence sur les résultats, les politiques de capitalisation, les rapports de conformité aux diverses politiques en matière de placement ou exigences législatives à cet égard et les états financiers audités des régimes de retraite;
- j. Périodiquement, examiner le rapport de la direction de la Société en matière d'environnement; et
- k. S'acquitter des autres obligations ou responsabilités déléguées au comité d'audit par le conseil d'administration.
- En ce qui a trait au mandat du comité d'audit, chaque année, examiner la charte du comité d'audit afin de faire en sorte qu'elle continue d'être pertinente et faire des recommandations au comité de la

régie d'entreprise et des nominations ou au conseil d'administration en ce qui concerne les responsabilités du comité qui y sont prévues.

5. Divers

Au besoin, le comité d'audit peut obtenir l'aide de conseillers juridiques, de comptables ou d'autres conseillers externes, ainsi que de consultants, et doit avoir accès aux fonds nécessaires pour le paiement des honoraires des auditeurs indépendants et de tout conseiller ou consultant dont il retient les services.

Bien que le comité d'audit ait les responsabilités et les pouvoirs qui sont prévus dans ce mandat, il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou de mettre en place des audits ou de déterminer que les états financiers de Bombardier sont complets et exacts et sont en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Ces questions sont la responsabilité de la direction, du chef de l'audit (ou le membre de la direction exerçant une fonction équivalente) et de l'auditeur indépendant.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à céder au comité d'audit la responsabilité du conseil d'administration de s'assurer que Bombardier respecte les lois et règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences législatives ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du comité d'audit.